71 SEPTEMBRE 2020

VILLE DE LANVOLLON

AU FIL DU LEFF

VOTRE BULLETIN **100%** LANVOLLON

Un nouveau Conseil Municipal

p4

COVID-19 p28

ECOLE p30

CULTURE p39

SOMMAIRE

P3 **Lettre du Maire**

P4 **Un nouveau Conseil Municipal**

P6 **PV conseils municipaux**

P28 **Covid 19**

P30 **Boum des enfants**

P30 **Nettoyage parc**

P30 **Ecole**

P32 **An heol**

P35 **Associations**

P39 **Culture**

P41 **Divers et infos pratiques**

P43 **Etat Civil**

Directeur de la publication
arsène Nicolazic

Rédaction et photos
Mairie de Lanvollon, service communication

Conception et réalisation graphique - Impression
RoudennGrafik - Plérin
02 96 58 02 03
Labellisée Imprim'vert

EDITO

LE **MOT** DU **MAIRE**

Ma première pensée, en vous adressant ce message, va tout naturellement aux personnes et aux familles qui ont souffert de la pandémie qui touche encore à ce jour la France.

Quand l'annonce qu'un virus inconnu avait frappé la Chine, nous n'avions pas imaginé qu'il migrerait aussi rapidement dans notre pays et qu'il provoquerait autant de dégâts sur le plan sanitaire, économique et social.
Les professionnels de santé ont été particulièrement sollicités pour répondre à l'urgence des soins à apporter aux nombreux malades infectés par la COVID 19.
C'est avec courage et abnégation qu'ils ont affronté cette terrible épreuve qui a laissé des traces physiques et psychologiques au sein de la profession.
C'est un combat que les personnes malades doivent mener pour retrouver la plénitude de leurs moyens.
C'est aussi un drame pour les familles qui ont perdu un proche.
Le déconfinement a libéré certaines entraves mais a amené une recrudescence de la maladie.
La prudence et le respect des consignes de sécurité sanitaire sont à observer pour faire reculer la propagation du virus.

Au mois de mars, les Lanvollonnais ont été appelés à élire une nouvelle assemblée municipale.
La liste que je menais a été largement plébiscitée en recevant près de 75 % des suffrages.
En mon nom et celui de mes colistiers, je remercie les électrices et les électeurs qui nous ont permis de poursuivre notre engagement auprès de la population.
Suite à la décision de confiner le pays, le nouveau conseil municipal a été installé le 25 mai dernier.

Bien entendu, ce report est préjudiciable pour le traitement des dossiers.
De nombreuses études sont en cours et notamment celle de la revitalisation du centre-ville qui devient incontournable pour donner un nouveau souffle à notre commune.
La consultation des cabinets d'étude est en ligne et la sélection d'un candidat interviendra en septembre prochain.
C'est une étude qui durera plusieurs mois et à l'issue de laquelle un scénario sera retenu pour passer à la phase de réalisation.
Les Lanvollonnais seront naturellement consultés lors des réunions publiques.

J'aborderai les dossiers en cours sur la réalisation des nombreux points de notre programme à l'occasion des prochains vœux du maire.

Je terminerai en vous souhaitant un bel été, une bonne santé et beaucoup de joies au sein de vos proches ou amis, dans le respect des gestes barrières.

Bien cordialement.

Le Maire,
Arsène NICOLAZIC

UN **NOUVEAU** CONSEIL MUNICIPAL

NICOLAZIC Arsène
Maire

PRIGENT Dominique
1er adjoint

Chargé des travaux, de la sécurité du personnel des services techniques et espaces verts et de l'urbanisme.

MARTIN Patricia
2ème adjointe

Chargée de la vie scolaire, de la jeunesse et des relations avec les associations

SAPIN Alain
3ème adjoint

Chargé du commerce local, du marché hebdomadaire, de la communication et des outils informatiques

RIVOALLAND Véronique
4ème adjointe

Chargée des affaires sociales

CHAPIN Marc
5ème adjoint

Chargé des finances, du patrimoine et délégué à la population.

DESCAMPS Roselyne
Conseillère municipale

BROUDER Jacques
Conseiller municipal

LIMPALAER Marie-Françoise
Conseillère municipale

GEFFROY Marie-Annick
Conseillère municipale

QUATTRIN Florence
Conseillère municipale

JOUANJAN Annie
Conseillère municipale

RADUFE David
Conseiller municipal

BRIGOT Gwenaëlle
Conseillère municipale

AUBERT Pascal
Conseiller municipal

LE GOAS Evence
Conseiller municipal

DASPREMONT Yann
Conseiller municipal

LE VOGUER Monique
Conseillère municipale

THOMAS Jean-Pierre
Conseiller municipal

CONSEILS MUNICIPAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 8 novembre, le Conseil Municipal convoqué à 19 heures, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - M. Alain SAPIN - Mme Patricia MARTIN
Mme Véronique RIVOALLAND – M. Yves LUCO - Mme Roselyne DESCAMPS
M. Pierre GLO - M. Stéphane GOUTIERS - M. Evence LE GOAS
Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Florence QUATTRIN - Mme Marie-Annick THOMAS - M. Christian TRILLA – M. Yves LE DILAVREC
Mme Jocelyne LALLES - Mme Monique LE VOGUER -M. François MORVAN

M. Jean-Louis CONAN est représenté par Mme Monique LE VOGUER
Formant la majorité des membres en exercice

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant l'assemblée d'un courrier reçu le 06 novembre 2019, de Madame Estelle GUYOT, conseillère municipale, demandant de prendre acte dès réception de celui-ci, de sa démission. Monsieur Yves LE DILAVREC prend donc ses fonctions immédiatement.

La mairie a réceptionné en date du 02 septembre une demande d'installation classée soumise à autorisation pour l'EARL Vincent à Goudelin. Ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour, il s'agit d'une erreur matérielle, Monsieur le Maire demande au conseil son accord afin d'évoquer ce dossier, ce à quoi celui-ci adhère.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain VINCENT, représentant l'E.A.R.L. afin de présenter sa demande d'installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation. Le projet présenté porte sur une augmentation de production d'élevage porcin sur le site de Goudelin qui passerait de 2580 Places-Animaux-Equivalents (PAE) à 4495 PAE. Cette augmentation de cheptel est liée à l'arrivée d'un nouvel associé.
Ce dossier requiert l'avis du conseil municipal et doit être adressé avant le 21 novembre prochain.

L'enquête publique a eu lieu et aucune observation n'a été portée au registre. La mission régionale d'autorité environnementale n'a elle non plus émise d'observation sur le dossier. Le dossier a été également soumis à la DDTM à l'ARS et au SDIS et a reçu les autorisations nécessaires.

L'exposé de la situation convainc l'hémicycle et Monsieur Stéphane Goutiers de conclure que si toutes les garanties environnementales sont respectées, on ne peut être contre. Monsieur Dominique Prigent de rajouter que les autorités tiennent compte du bien-être animal dans les élevages.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à l'extension de l'élevage porcin pour un nouvel effectif de 4495 animaux équivalents, à la construction d'extensions aux bâtiments existants, d'un bâtiment racleur et à la mise à jour du plan d'épandage et de la gestion des déjections.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2019

Madame Monique Le Voguer souhaite que soit ajouté en page 1, dans son intervention, qu'elle demandait quand la proposition du département était-elle parvenue en mairie.

Monsieur François Morvan souhaite revenir sur le départ de Madame Nivet afin d'évoquer à nouveau ses indemnités qu'il juge indûment perçues. Monsieur Le Maire répond que le sujet a déjà été évoqué par deux fois et qu'il est inutile d'en débattre à nouveau, que des économies ont été réalisées que les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2019

2. DOMAINE :

- **Transfert de l'ancien foyer-logement du CCAS à la commune.**

Monsieur le Maire expose la situation sur le devenir de l'ancien foyer-logement. Le C.C.A.S a délibéré pour son transfert à la commune. Il est important de se prononcer, si le conseil municipal l'accepte, pour l'avenir de ce bien. Ce projet d'envergure ne doit pas être supporté par les Lanvollonnais. Pour l'instant malgré plusieurs contacts avec des bailleurs sociaux ou des promoteurs rien n'a abouti. Monsieur Evence LE GOAS précise qu'un nettoyage a été fait, mais qu'au préalable une mise en sécurité des locaux a été opérée en coupant l'eau, l'électricité et en clôturant le site pour éviter les intrus.
Monsieur le Maire remercie les bénévoles, environ une cinquantaine, qui

ont participé à cette journée citoyenne ainsi que Dominique Prigent qui a mis à disposition une benne et un tracteur pour évacuer les encombrants et les déchets.

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 21 octobre 2019 approuvant le transfert ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;
APPROUVE le transfert de l'ancien foyer-logement du CCAS à la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à la régularisation de cette opération.

• Approbation de l'étude immobilière de l'ancien foyer

Monsieur le Maire rappelle que le transfert était une première étape mais que ce transfert doit nécessairement être accompagné d'une étude immobilière afin d'échafauder plusieurs hypothèses sur le devenir du bâtiment. La société EXACT de Brest, recommandée par Monsieur Cadio, architecte de l'école publique Yves Jouan et élu de Tressignaux, a été contactée par le CCAS précédemment, pour réaliser une étude de faisabilité sur la reconversion du foyer.
Cette étude se fera en plusieurs étapes : en premier lieu, l'étude du site et l'analyse urbaine dans son contexte en prenant en compte les espaces extérieurs et les réseaux, le tout en adéquation avec le PLUI. Dans un second temps, l'étude se portera sur le bâti et ses contraintes notamment de désamiantage et de déconstruction. Un groupe de travail sera constitué pour analyser les différents scénarii. Le coût de l'étude a déjà été chiffré, il est de 7920€ HT.

VU que ce transfert nécessite une étude immobilière ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le choix de la société EXACT de Brest ;
AUTORISE le Maire à signer le devis présenté par la société.

3. FINANCES

• Décision modificative de crédits

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;

VU la délibération du 10 avril 2019 approuvant le budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Objet	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
Dépense Inv			
DI 2135/21	Dépense non affectée M.B.S		25291.14
opé. 16	Aménagt Mairie		1500
opé.162	Ecole Publique		5000
opé.14	vestiaires		281.09
opé.54	vestiaires du stade	281.09	
opé.88	Réaménagt S.T.	1000	
opé.91	Fibre optique	1400	
opé.93	Aménagt Terrain multisports	3500	
opé.94	signalitique	25891.14	
	TOTAL	32072.23	32072.23

Monsieur François MORVAN déplore l'inefficacité de la zone 30, compte tenu du coût que cela représente. Monsieur Alain SAPIN précise qu'effectivement les automobilistes ne roulent pas à 30 kms/heure, mais malgré tout, lèvent le pied et réduisent notablement leur vitesse. Il rappelle également qu'il était difficile de faire davantage dans la mesure où le département a refusé 2 ralentisseurs.

4. PERSONNEL

• Prime de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle que la prime de fin d'année est octroyée à l'ensemble du personnel communal, de la résidence An Héol, ainsi qu'au Sirescol dans les mêmes conditions dans un souci d'égalité de traitement. Il rappelle les conditions d'attribution de la prime :
La prime est allouée au personnel titulaire et non titulaire à temps complet ou non complet, à temps partiel qui présente 6 mois d'ancienneté au 1er novembre de l'année N. La prime est versée au prorata du temps effectivement travaillé, abstraction faite des arrêts de travail inférieurs ou égaux à 20 jours cumulés (du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n).
Pour les arrêts de travail supérieurs à 20 jours cumulés, la prime est réduite pour la valeur de 1/30ème du montant mensuel par jour d'arrêt, abstraction faite des congés de maternité et paternité, des accidents de travail imputables au service, des congés de longue maladie et des congés de grave maladie.
La prime de fin d'année est versée individuellement et directement à chaque agent et budgétisée au chapitre 012- charges de personnel. Elle est soumise à la CSG et au RDS, à la cotisation sécurité sociale et IRCANTEC pour les agents affiliés au régime général de la sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE que le montant de la prime de fin d'année 2019 sera portée à 1362.56 € brut pour un temps complet soit une augmentation de 1.8 %.

5. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

• Demandes d'ouverture du dimanche

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux courriers émanant des enseignes «Centrakor » et « au Fil des Marques » sont arrivés en mairie pour signaler leurs intentions d'ouvrir les dimanches du mois de décembre. Centrakor a présenté sa demande pour 5 dates, le 24 novembre, les 1, 8, 15 et 22 décembre. Au fil des Marques présente sa demande pour 3 dates les 8, 15 et 22 décembre. Les enseignes justifient ces demandes par la période propice à l'approche des fêtes de fin d'année. Les demandes sont accompagnées du listing signé du personnel.

Monsieur Stéphane Goutiers souhaite faire connaître sa position sur ces ouvertures du dimanche, qu'il déplore. C'est une question idéologique importante,

d'un côté une question sociale et de l'autre une question économique que l'on met en avant. Il a le sentiment qu'il s'agit d'une violation du code du travail, même si aujourd'hui la pratique est légale.

Monsieur François Morvan fait remarquer que d'autres magasins ouvrent le dimanche et les jours fériés sans aucune déclaration préalable. Monsieur le Maire précise que ce sont des commerces d'alimentation, qui eux n'ont aucune démarche à réaliser.

Monsieur Alain Sapin rajoute que si les municipalités mettent des freins sur les commerces locaux, la clientèle va consommer ailleurs et que cela est néfaste pour l'activité économique. Les achats se feront alors plutôt sur les plateformes au profit des géants du e-commerce, que chacun en tant que consommateur a le pouvoir d'aller ou pas dans les commerces le dimanche.

Monsieur le Maire déclare que les élus ne se prononcent pas en fonction de leur conviction personnelle mais pour l'intérêt collectif.
Monsieur Evence LE
GOAS est, quant à lui choqué de voir les commerces ouverts les jours fériés notamment le 11 novembre, jour de commémoration de l'Armistice de la 1ère guerre, que ce jour devrait être consacré au recueillement devant les monuments aux morts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 pour, 1 abstention Monsieur François Morvan, et 3 contres, Monsieur Stéphane Goutiers, Madame Roselyne Descamps et Monsieur Pierre Glo ;
AUTORISE les enseignes Centrakor et Au Fil des Marques à procéder aux ouvertures sollicitées ;

Monsieur le Maire informe qu'un second courrier de Centrakor est parvenu en mairie, toujours pour des ouvertures du dimanche pour l'année 2020. Cette fois, l'enseigne demande 12 ouvertures, la loi le permet avec accord de la commune et de la communauté de communes. Monsieur Le Maire propose comme précédemment de limiter cette autorisation à 5 ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;
APPROUVE de limiter la demande de Centrakor à 5 ouvertures le dimanche.

6. INFORMATIONS DIVERSES

Le Trésor Public est amené à disparaître de Lanvollon, la date officielle n'est pas encore arrêtée. Selon certains syndicats qui se mobilisent d'ores et déjà, ce sont des informations à prendre au conditionnel, mais ce service serait remplacé par des points d'accueil de proximité avec des permanences non définies. Les dépôts pourraient se faire auprès des buralistes, ces paiements seraient réalisés en espèces pour les sommes inférieures à 300€ et par carte bancaire au-delà. La commune de Lanvollon serait rattachée à Lannion.
Si cela s'avère exact, cette disparition du service public engendrerait de grosses difficultés pour la population Lanvollonnaise et des communes environnantes.

Monsieur Alain Sapin, afin de montrer son désaccord, propose une manifestation et félicite la majorité de n'avoir pas acheté un autre local, comme certains le proposaient, pour y installer le Trésor Public.

Monsieur le Maire rappelle que la porte d'entrée a été récemment changée, pour un coût de 12000 €.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour le maintien de la trésorerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;
APPROUVE le maintien de la Trésorerie.

LE PLUI

Monsieur le Maire informe qu'il a préparé un dossier sur le PLUI et que chacun en est destinataire. Ce dossier comprend un plan avec les différents zonages, rappelle les modalités d'attribution des possibles surfaces d'extension d'urbanisation à partager entre les 27 communes de Leff Armor Communauté. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se réunir en groupe de travail pour échanger et apporter des modifications éventuelles au projet présenté par Leff Armor Communauté.
La date du 21 novembre à 18 heures est arrêtée. Ce travail fera l'objet d'un compte-rendu qui sera adossé au prochain conseil municipal du 13 décembre.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Monsieur Alain Sapin souhaite faire un point sur les animations qui vont avoir lieu pour la fin d'année. Dès fin novembre les services techniques vont installer les illuminations de Noël.
L'association COMARA organise un goûter de Noël, comme à l'accoutumée la commune offre cette petite collation qui aura lieu le lundi 23 décembre. Elle organise également une dizaine commerciale du 02 décembre au 15 décembre. Le Comité d'Animation fera son marché de Noël le dimanche 08 décembre.

AUTRES MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire rappelle les futures manifestations qui vont avoir lieu :
Samedi 09 novembre la mise à l'honneur de deux sportifs lanvollonnais : Mademoiselle Lisa GAUVAIN et Monsieur Lilian JOUANJAN dans les disciplines respectives d'équitation et de cyclisme.
Le samedi 16 novembre, l'inauguration du city-stade.
Le samedi 30 novembre l'inauguration de la rue de la Gare et de la rue du Moulin.
Il profite de cette prise de parole pour remercier Monsieur Yves Le Dilavrec de sa première participation au conseil municipal.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait également un point sur le personnel communal :
- Monsieur Hyacinthe Le Guillou a été recruté sera stagiaire à compter du 1 janvier 2020 mais a pour l'instant un contrat à durée déterminée du 1er octobre au 31 décembre 2019.
- Madame Sophie Le Maux a été également recrutée au poste d'agent comptable depuis le 04 novembre dernier.
- Monsieur Josselin Coëlle est en renfort au service technique du 12 novembre au 31 décembre.

Nous sommes toujours en cours de recrutement du responsable du service technique.

Madame Monique Le Voguer souhaite signaler que deux administrés se sont plaints du manque d'éclairage sur les 2 places.

Monsieur François Morvan a reçu plusieurs personnes qui l'ont interpellé sur un projet d'élevage porcin à Kercadiou, il aimerait savoir si un permis a été délivré.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement un permis a été délivré et que si les règles d'urbanisme sont respectées, on ne peut s'y opposer.

La commune ne se prononce que sur la construction du bâtiment et non sur l'occupation de ce dernier. Le dossier a été soumis à toutes instances nécessaires au préalable et a obtenu les avis requis.

Monsieur Dominique Prigent prend la parole pour expliquer que l'inquiétude des personnes n'est pas justifiée qu'au contraire on ne peut que se louer de ce genre d'agriculture, ce sera un élevage bio sur paille, il y aura 400 porcs pour un bâtiment d'environ 1200m² les meilleures conditions sont donc réunies. On ne peut juste déplorer qu'un manque de communication de l'agriculteur, qui y a remédié depuis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 20 h 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 13 décembre, le Conseil Municipal convoqué, à 19 heures, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - M. Alain SAPIN - Mme Patricia MARTIN
Mme Véronique RIVOALLAND - M. Yves LUCO - Mme Roselyne DESCAMPS
M. Pierre GLO - M. Stéphane GOUTIERS - M. Evence LE GOAS
Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Florence QUATTRIN
M. Yves LE DILAVREC - Mme Marie-Annick THOMAS - M. Christian TRILLA
Mme Jocelyne LALLES - Mme Monique LE VOGUER - M. François MORVAN

M. Jean-Louis CONAN est représenté par Monique LE VOGUER

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de modifier l'ordre du jour en déplaçant le point 2 : Approbation du PLUI en avant-dernier point, l'assemblée y est favorable à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2019

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 08 novembre 2019. Aucune observation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2019

2. APPROBATION DU PLUI CE POINT SERA DÉBATTU AU POINT N° 5 AVANT LES QUESTIONS DIVERSES

3. FINANCES

• Autorisation d'engager, de liquider, de mandater avant le budget 2020

Afin de ne pas paralyser les investissements de la Commune en début d'année 2020, et surtout permettre le paiement des factures, Monsieur Le Maire souhaite être autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisé ci-dessous :
« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en d'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2020, les dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

• Modification d'écriture de la DM (annule et remplace)

Monsieur le Maire explique que lors de la séance du 08 novembre une DM a été prise avec une diminution de crédit pour une opération sans affectation en opération pour la Société Marquage Bardage Signalisation. Or, il n'est pas possible de diminuer les crédits car le paiement a déjà été réalisé. Pour pouvoir affecter cette dépense à la bonne opération il faut donc trouver de nouveaux crédits et il n'y a plus de marge dans les engagements non réalisés, la seule solution est de faire un emprunt pour le montant de 25 891.14€, qui ne sert qu'à l'équilibre du budget et qui n'est pas contracté.
La nouvelle DM qui annule et remplace celle précédemment exposée est la suivante :

4. PERSONNEL

• Avancement de grade :

Madame Severine BIZET, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) 2ème classe peut prétendre au grade ATSEM Principal de 1ère classe, le dossier a reçu un avis favorable de la Commission Technique Paritaire en date du 26 mars 2019. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs.

De plus, Sophie LE MAUX a pris ses fonctions au 04 novembre dernier, il faut mettre le tableau des effectifs en cohérence pour ce nouveau poste d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à l'avancement de grade de Madame Séverine BIZET et autorise la modification du tableau des effectifs pour les deux agents.

Tableau des emplois de la commune de Lanvollon au 13 décembre 2019

Grade	Fonctions	Effectif	dhs
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur ppl 1ère cl	SG en détachement	1	35
Adjoint adm .ppl 1ère cl	SG	3	35
	secrétariat		35
	accueil		35
adjoint administratif	comptabilité	1	35
FILIÈRE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise ppal	responsable espaces verts	1	35
Agent de maîtrise	responsable technique	1	35
Adjoint technique ppl 1ère cl	agent polyvalent ST	1	35
Adjoint technique ppl 2ème cl	agent polyvalent ST	6	35
	agent d'entretien école		30.5
	agent polyvalent ST		35
	agent d'entretien école		32.33
	assistante enseignant		20.5
	agent d'entretien EV		35
Adjoint technique	agent d'entretien école	5	18.75
	agent d'entretien EV		35
	agent d'entretien école		28
	agent polyvalent ST		35
	agent polyvalent ST		35
FILIÈRE SOCIALE			
ATSEM ppal 1ère cl	assistante enseignant	3	28.75
	assistante enseignant		21
	assistante enseignant		28.75
TOTAL HEURES			**698.58**
ETP			**19.96**

5. APPROBATION DU PLUI

Monsieur le Maire en rappelle les grands principes

Après 2 ans et demi de travail en collaboration avec les 27 communes membres le projet de PLUiH a été arrêté au conseil communautaire du 1er octobre 2019.
Dans un délai de 3 mois chaque commune peut émettre un avis sur le projet par délibération. Cette délibération doit porter sur les orientations d'aménagement et de programmation ou sur les dispositions du règlement de son territoire.
Les objectifs du PLUiH sont les suivants :

- Faire de Leff Armor Communauté un territoire durable, attractif et solidaire,
- Maintenir et préserver les activités agricoles du territoire
- Intégrer la politique de l'habitat à la politique de l'urbanisme en réalisant un PLUi ayant valeur de PLH,
- Favoriser le développement territorial équilibré entre emplois, habitats, commerces et services, tout en protégeant l'environnement et les ressources naturelles,
- Développer une gestion économe de l'espace en favorisant le renouvellement urbain et la densification afin de redynamiser les centres-bourgs.
- Répondre aux besoins des habitants et des entreprises
- Intégrer la politique des déplacements dans l'aménagement du territoire.

Le PLUiH prévoit une consommation foncière totale de 140 ha (90 ha pour l'habitat, 45 pour l'économie et 5 ha pour les équipements). La protection de l'environnement et de l'espace agricole y est centrale. Le PLUiH a pour ambition d'organiser et de planifier l'avenir du territoire pour les 10 années futures.
Le PADD a fait l'objet d'un débat communautaire le 23 octobre 2018, il s'articule autour de 3 orientations :

- Affirmer notre identité en valorisant la vallée du Leff comme axe de cohésion, de différenciation et de développement
- Nourrir une dynamique de développement connectée en organisant des points de fixation des flux vers trois pôles, Châtelaudren/Plouagat/Plélo, Lanvollon/Pléguien et Plouha.
- Renforcer la qualité de vie en jouant de la diversité des qualités intimes du territoire

LANVOLLON

Selon les statistiques, la maison individuelle prédomine, elle repose sur une superficie moyenne de 1145m². Entre 2004 et 2014, 32 hectares ont été consommés par an au détriment des zones agricoles et naturelles. Un tiers des logements date d'avant 1946.

Le zonage :

Le découpage a été revu par Leff Armor Communauté il y a quatre zones de définies par le règlement à savoir :

- U : les zones urbaines
- AU : les zones à urbaniser
- A : les zones agricoles
- N : les zones naturelles

Les modifications à apporter aux emplacements réservés arrêtés au PLUiH sont :

- **Empl**acement n°3 : Accès piétonnier à la zone des sports depuis la rue de la Boissière : à enlever, il y a déjà un autre chemin d'accès.
- Emplacement n°6 : Aménagement et élargissement de la rue de Kérouël : supprimer la partie Nord de l'opération dont l'accès est sur la RD9 et prolonger la partie Sud jusqu'au chemin de l'ancienne voie ferrée (voir annexe).

- Emplacement n°7 : Extension de la station d'épuration : compétence de Leff Armor Communauté.
- Emplacement n°8 : Espace naturel au sein du cimetière : à enlever ne se justifie pas, une zone tampon a été réalisée par l'aménagement paysager.
- Emplacement n°11 : Liaison routière entre les deux zones 1AUa, aménagement au-dessus du ruisseau busé : à supprimer.
- Emplacement n°13 : Aménagement de la voirie entre la rue de la Gare et la zone Aa : à supprimer il s'agit d'un chemin pour l'accès aux parcelles agricoles, c'est un chemin d'exploitation qu'il faut conserver comme tel.
- Emplacement n°14 : Voie de liaison entre la rue de l'Armor et le chemin rural n°5 de Kergoat pour une desserte du hameau de Kerlan. Voie d'accès aux constructions : maintenir l'opération en modifiant son tracé qui doit venir prendre l'angle et en prolongeant vers la zone de Kercadiou (voir annexe)

Les élus réunis en réunion de travail proposent d'ajouter des emplacements réservés :

- Le long de la voie en direction de Pludual, sur le côté Est, dans les parcelles A150, A144, A143, A142, mettre un emplacement réservé en vue d'une liaison piétonne, au bénéfice de la commune, en conservant la haie protégée, d'une largeur de 2 mètres.
- Rue des Fontaines côté Sud sur la parcelle A 1240, sur une largeur de 2 mètres, pour l'élargissement de la rue et création d'une voie douce (voir annexe).
- Remettre l'emplacement réservé n°5 du PLU actuel qui matérialise le tracé du réseau d'assainissement afin de rendre ce tracé inconstructible ou rajouter une OAP (voir annexe).

Modification du zonage graphique

- Le terrain « parcours de santé » mettre les parcelles A 1336, A 1517, A 2302 A 2300 en NL.
- Passer en NL les parcelles B 265, B 266, B 267 et B 268.
- Les parcelles B 340 et B 341 au sud de la station d'épuration en NL
- Intégrer à la zone UB en y incluant les parcelles B 870, 871, 873,1151, 1153, 1154, 1155, et 1275 rue des Promenades
- Mettre la parcelle B 277 en UB, rue du Parc, une DP division ainsi qu'un PC sont en cours d'instruction.
- Mettre en NL pour le camping à la ferme, la parcelle B 115.
- Passer en zone UB les parcelles B 939, B 466, B 943 et B 946 sont en zone UY dans le PLUiH arrêté car ces parcelles concernent une maison d'habitation et son terrain.
- Mettre les parcelles B 1129 B 1130 qui sont construites, même si le plan cadastral n'a pas encore intégré les constructions.
- Mettre toute la pointe au-dessus du Moulin de Blanchardeau, les parcelles B 630, B 631, B 675, B 680, B 681, B 689, B 690, et B 370 en NL.

Modifications du règlement littéral

- Permettre les installations liées à l'accueil des camping-cars sur la parcelle A 2072.
- Supprimer la disposition interdisant les voies en impasses de plus de 50 mètres en zone UB, article 7.1.2 voirie, cette règle ne semble pas appropriée pour des projets d'importance notamment pour le futur aménagement de l'ancien foyer-logement.

Travail sur l'O.A.P

La commune demande à ce que ce tracé soit intégré dans les dispositions de l'O.A.P. afin d'éviter la construction de maisons au-dessus du réseau d'assainissement, dans l'extension du lotissement l'Orée du Bois ou comme précédemment indiqué remettre l'emplacement réservé n°5 du PLU actuel.
VU le code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153614, L.103-6, R.153-3 et R153-5,
VU le code de la construction et d'habitation,
VU la délibération n°15-200 du conseil communautaire de la Communauté de communes de Lanvollon-Plouha en date du 15 décembre 2015 prescrivant le PLUiH, et définissant les modalités et objectifs de la concertation,
VU la délibération n°17-149 du conseil communautaire de Leff Armor Communauté en date du 11 avril 2017 prescrivant l'extension du PLUiH à l'ensemble du territoire de Leff Armor Communauté, et définissant les modalités et objectifs de la concertation,
VU la délibération n° 17-250 du Conseil communautaire de Leff Armor Communauté définissant les modalités de la collaboration entre la communauté de communes et ses communes membres dans l'élaboration du PLUi,
VU la délibération n°18-189 et le débat sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) au sein du conseil communautaire de Leff Armor Communauté le 23 octobre 2018,
VU les débats sur le PADD dans les différents conseils municipaux,
VU la délibération n°19-171 du conseil communautaire de Leff Armor Communauté arrêtant le projet de PLUiH et tirant le bilan de la concertation,
VU le dossier de PLUi arrêté en conseil communautaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 16 voix pour et 3 abstentions, Madame Roselyne Descamps, Monsieur Stéphane Goutiers et Monsieur François Morvan.
EMET un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec les demandes de modifications ci-dessus indiquées.
DIT que la demande sera affichée en Mairie et transmise à Leff Armor Communauté

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur François Morvan souhaite savoir si un autre conseil municipal aura lieu avant le 31 décembre car les tarifs communaux pour l'année 2020 n'ont pas été votés. La tarification sera votée en début d'année.

Madame Monique Le Voguer fait remarquer que le panneau d'interdiction aux poids lourds de plus de 19 tonnes, à l'entrée de la rue du Commerce a été enlevé, Monsieur Alain Sapin va donner les instructions pour qu'il soit remis.
Madame Véronique Rivoalland souhaite vivement remercier les participants à la collecte de la Banque Alimentaire, notamment Madame Marie-Françoise Limpalaër et Madame Marie-Annick Thomas. La collecte du 28 et 29 novembre dernier a permis de récolter 960 kg, qui place Lanvollon en 4ème place sur le secteur de Guingamp.

Monsieur Alain Sapin rappelle que le goûter de Noël organisé par Comara aura lieu le 23 décembre à partir de 14 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

7. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
010	Stocks (5)		0,03	0,00	0,03	0,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)		0,03	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,03	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 728 005,48	543 270,46	838 195,14	836 195,14	1 379 465,60
	Total des dépenses d'équipement	1 728 005,48	543 270,46	838 195,14	836 195,14	1 379 465,60
10	DotatIons, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	169 500,00	0,00	157 000,00	157 000,00	157 000,00
18	Compte de 'raison : affectation (7)		0,0C	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part		0,0C	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues(Investissement)	169 500,00	-	-	-	- --
	Total des dépenses financières	169 500,00	0,00	157 000,00	157 000,00	157 000,09
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	1 903 889,48	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'Investissement		643 270,46	993 195,14	993 195,14	1 536 465,60
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'Investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**1 903 889,48**	**543 270,46**	**993 195,14**	**993 195,14**	**1 536 465,60**

Chap	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	96 285,00	0,00	194 000,00	194 000,00	194 003,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	635 003,00	0,00	71 423,56	71 423,56	71 423,56
20	Immobilisations Incorpore/les (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,03
204	Subventions d'équipernent versées	38 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,03
21	Immobilisations corporelles	58 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,30	0,00	0,00
23	immobilisation en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	827 785,00	0,00	350 423.56	350 423,56	350 423,56
10	Cotations, fonds divers et réserves (hors 1008)	57 000,00	0,00	90 427,00	90 427,00	90 427,00
1368	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	469 137,45	0,00	449 863,28	449 86325	449 863,26
138	Autres	165 309,00	0,00	135 149,00	135 149,00	135 149,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,03	0,00	0,00
024	Produls de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	691 446,45	0,00	675 439,26	675 439,26	675 439,26
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 519 231,45	0,00	1 025 862,82	1 025 862,82	1 025 862,82
521	Virement de la section de fonctionnement (4)	386 721,35	0,00	429 378,00	429 378,00	429 378,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	30 000,00	0,00	36 400,00	36 400,00	36 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	416 721,35		465 778.00	465 778,00	465 778,00
	TOTAL	**1 935 952,80**	**0,00**	**1 491 640,82**	**1 491 640,82**	**1 491 640,82**

DELIBERATION DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf
Le vendredi 13 décembre
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.
Etaient présents :
Dominique PRIGENT - Alain SAPIN - Patricia MARTIN
Véronique RIVOALLAND - Adjoints
Roselyne DESCAMPS - Stéphane GOUTIERS - Evence LE GOAS Marie-Françoise LIMPALAER - Florence QUATTRIN - Pierre GLO Marie-Annick THOMAS - Christian TRILLA - Jocelyne LALLES Monique LE VOGUER - François MORVAN - Yves LUCO Yves LE DILAVREC
Formant la majorité des membres en exercice
Etait représenté :
Jean-Louis CONAN par Monique LE VOGUER

Madame Patricia MARTIN a été élue secrétaire de séance.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60621 : Combustibles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455: Cotisations pour assurance du personnel	1 000.00 €	0.00 €	0 00 €	0.00 €
TOTAL D 012: Charges de personnel et frais assimilés	1 000.00 €	0,00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	I 000.00 €	0.00€	0.00€
INVESTISSEMENT				
D-21312-41 : Divers travaux	640.56 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-12 : Batiments communaux	0.00 €	359.47 E	0.00 €	0.00 €
D-21318-54 : Vestiaires du stade	0.00 €	281.09 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	640.56 €	640.56 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	640.56 €	640.56 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	**0.00 €**		**0.00 €**	

DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

Le Maire fait savoir que des modifications budgétaires s'avèrent nécessaires. Il propose les modifications suivantes :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
EIVIET un avis favorable.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt le vendredi 28 février, le Conseil Municipal convoqué, à 19 heures, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - M. Alain SAPIN - Mme Patricia MARTIN
Mme Véronique RIVOALLAND - M. Yves LUCO -
M. Pierre GLO - M. Stéphane GOUTIERS - M. Evence LE GOAS (arrivé à 19 :10)
Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Florence QUATTRIN
M. Yves LE DILAVREC - Mme Marie-Annick THOMAS - M. Christian TRILLA
Mme Jocelyne LALLES - Mme Monique LE VOGUER - M. François MORVAN

M. Jean-Louis CONAN est représenté par Monique LE VOGUER
Mme Roselyne DESCAMPS est représentée par Stéphane GOUTIERS

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire précise en début de séance qu'il y a lieu d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- La redevance pour occupation du domaine public par l'opérateur Orange
- Demande d'autorisation d'ester en justice, recours des ayant-droits Poussereau

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2019

Monsieur le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 13 décembre 2019.
Monsieur François Morvan fait remarquer que page 5, la phrase « Entre 2004 et 2014, 32 hectares ont été consommés…. » il convient d'ajouter : sur la Communauté de Communes.
Cette remarque est fondée et est donc prise en compte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019.

2. LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

• Foncier bâti industriel et taxe d'aménagement :

Le conseil communautaire du 16 décembre dernier a délibéré en faveur du reversement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur les zones d'activités et du reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités aménagées par Leff Armor. Pour entériner ces reversements les communes doivent valider le principe par délibération et valider les contours des zones d'activités.
Les communes membres de Leff Armor perçoivent les taxes foncières acquittées par les entreprises installées sur les zones d'activités économiques.

Leff Armor a la compétence économique et gère les zones d'activités qu'elle a créées. Il est proposé que les 2/3 de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par chaque commune sur les zones d'activités sur son territoire pour toute nouvelle construction ou extension à compter du 01/01/2019 soit reversée à Leff Armor Communauté.

Monsieur François Morvan déplore que c'est un peu de la commune qui s'en va, que la répartition entre la commune et la communauté de communes n'est pas claire et que c'est la raison pour laquelle, il vote contre le reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur les zones d'activités.
VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 janvier 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
EMET un avis favorable par 18 voix pour et 1 contre, sur le principe de reversement des 2/3 de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit de Leff Armor Communauté.

Le conseil communautaire du 16 décembre dernier a délibéré en faveur du reversement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur les zones d'activités et du reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités aménagées par Leff Armor. Pour entériner ces reversements les communes doivent valider le principe par délibération et valider les contours des zones d'activité.
Monsieur le Maire explique qu'il s'agit exclusivement des zones d'activités aménagées par Leff Armor Communauté, que c'est elle qui en supporte le coût d'aménagement et donc logique que la taxe aménagement lui revienne.
VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 janvier 2020.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
EMET un avis favorable à l'unanimité du reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités aménagées par Leff Armor Communauté.

• CLECT 2020 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire rappelle brièvement le procédé, auparavant la taxe professionnelle était versée à la commune, depuis le transfert à Leff Armor, nous percevons une attribution de compensation qui n'a pas évolué depuis une vingtaine d'années. Certaines charges ont été transférées à la communauté de communes, elles viennent donc en diminution de notre compensation, la participation au SDIS et également le service ADS. Le montant initial de l'attribution de compensation est de 163 246.48€ moins les charges transférées du SDIS 36 209.62€ et du service ADS 10 882.16€, nous percevrons donc 116 154.70€
VU la délibération la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 20 janvier 2020,
VU la délibération du conseil communautaire approuvant les attributions de compensation en date du 28 janvier 2020,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
APPROUVE le montant de l'attribution de compensation allouée de 116 154.70 €.

3. SDE

• Avenant à la convention constitutive du groupement d'achats d'énergies

Le Syndicat Départemental d'Energie a adressé un avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie qui se justifie par la mise en place d'un logiciel de consultation de suivi de consommation. L'adhésion pour la commune est de 250€.
Monsieur Le Maire explique l'intérêt d'un tel outil, car il permet de maîtriser la consommation ou tout au moins de connaître les points énergivores pour y remédier.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE l'avenant à la convention du SDE et autorise Le Maire a signé l'avenant au contrat.

• Effacement de réseaux : rue de l'Armor

Le SDE a pris contact avec Monsieur Le Maire pour l'informer qu'un renforcement du réseau électrique est nécessaire par rapport aux 9 constructions car il n'y a plus suffisamment de puissance pour les alimenter correctement. Il y a déjà eu beaucoup de travaux dans cette rue liés à ces constructions. Une conduite a été refaite et chemisée. Il est judicieux de saisir l'opportunité de ce renforcement électrique pour réaliser l'effacement de réseaux.

Une étude d'effacement de réseaux a été demandée au SDE pour la rue de l'Armor. Le SDE a procédé à un chiffrage sommaire de celui-ci qui se décline de la façon suivante :

- Réseau électrique : coût estimé 34 800 € TTC
  Contribution financière de la commune : 11 600 € soit 40%
- Réseau éclairage public : coût estimé 24 000 TTC
  Contribution financière de la commune : 14 000€ soit 70%
- Infrastructures télécommunications : Génie civil : coût estimé 16 100€ TTC à prendre en charge par la commune.
  Le coût du câblage doit être transmis par orange.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le projet d'effacement des réseaux basse tension « rue de l'Armor » présenté par le SDE pour un montant estimatif de 34 800€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.
A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 11 600 €.
APPROUVE le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue de l'Armor » présenté par le SDE pour un montant estimatif de 24 000€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
Notre commune ayant transféré la compétence de travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.
A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 14 000 €.
APPROUVE le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques « rue de l'Armor » présenté par le SDE pour un montant estimatif de 16 100 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
Notre commune ayant transféré la compétence de travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.
A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 16 100 €.
Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

- **Extension Eclairage Public : rue de Blanchardeau (route)**

L'entrée de la route de Blanchardeau est dans le noir et les riverains, nombreux à cet endroit, s'en plaignent.

Une étude d'extension de réseau d'éclairage public a été demandée au SDE. Le coût de l'opération est estimé à 7 800€ HT, la participation de la commune sera de 5 460 € HT soit 70%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le projet d'extension de réseau d'éclairage public rue de Blanchardeau présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 7 800 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 70%, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.
Les participations des collectivités sont calculées au coefficient du marché de travaux auquel se rapporte le dossier.
L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celui-ci.

- **Extension Eclairage Public : rue Pasteur et rue du Parc**

Une étude d'extension de réseau d'éclairage public a été demandée au SDE. Le coût de l'opération est estimée à 1 980 € TTC la participation de la commune sera de 1 155,01 € soit 70%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le projet d'extension de réseau d'éclairage public rue Pasteur et rue du Parc présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 980 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 1 155, 01 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8% auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

- **Rénovation du foyer : Place du Martray**

Suite à une intervention de l'entreprise LE DU chargée de l'entretien des installations d'éclairage public, une lampe Place du Martray doit faire l'objet d'une rénovation. Le SDE en a fait l'estimation le coût est estimé à 2903.04 € TTC, la participation de la commune s'élève à 1 693,44 € TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le projet d'éclairage public de rénovation du foyer R389 Place du Martray par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2903.04 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 1 693.44 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8% auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

4. DÉNOMINATION DE RUE

Les constructions des 5 maisons d'habitation de la SCI Joseph Darsel sont bien entamées, afin de raccorder ces futures habitations aux différents réseaux il est nécessaire de dénommer

la voie d'accès. Cette demande émane du gérant de la SCI M. Mottais, car cette voie est privée.
Une première idée était de l'appeler : Impasse Simone Veil, il s'agit d'un quartier dont les rues portent le nom de déportés, mais le nom d'André Marchais, exécuté à Cologne, a été retenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le nom de l'Impasse André Marchais.

5. SUBVENTIONS

• Ar Redadeg est une course relais à pied, elle est organisée au profit de l'Ecole Diwan, a lieu tous les deux ans et est de 2020 kms. Elle attire plus de 10 000 participants et passe par Lanvollon entre le 15 et le 23 mai 2020. Elle traverse plus de 300 communes et propose à celles-ci de participer en achetant 1 km au prix de 250€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE l'achat d'un kilomètre au prix de 250 €.

• Les Amis du Vélo de Tressignaux

L'étoile de Tressignaux se dispute samedi 07 mars 2020. Comme l'année passée, l'association sollicite la commune afin que celle-ci leur octroie une prime au coureur, cela participe à l'animation de l'épreuve. Pour rappel, l'année dernière la commune a versé 90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement de la subvention de 90 € à l'association « Les Amis du Vélo de Tressignaux ».

6. PERSONNEL

• Propositions avancements de grade :

Madame Audrey LE BERRE, Adjoint Technique Territorial remplit les conditions d'ancienneté pour prétendre au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe, au 1er février 2020.
Madame Angélina ROCHARD, Adjoint Technique Principal de 2ème classe remplit également les conditions d'ancienneté pour le grade d'Adjoint technique Principal 1ère classe au 1er novembre 2020.

Tableau des emplois de la commune de Lanvollon au 28 février 2020

Grade	Fonctions	Effectif	dhs
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur ppl 1ère cl	SG en détachement	1	35
Adjoint adm .ppl 1ère cl	SG	3	35
	secrétariat		35
	accueil		35
adjoint administratif	comptabilité	1	35
FILIÈRE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise ppal	responsable espaces verts	1	35
Agent de maîtrise	responsable technique	1	35
Adjoint technique ppl 1ère cl	agent polyvalent ST	1	35
Adjoint technique ppl 2ème cl	agent polyvalent ST	7	35
	agent d'entretien école		30.5
	agent polyvalent ST		35
	agent d'entretien école		32.33
	agent d'entretien école		28
	assistante enseignant		20.5
	agent d'entretien EV		35
Adjoint technique	agent d'entretien école	4	18.75
	agent d'entretien EV		35
	agent polyvalent ST		35
	agent polyvalent ST		35
FILIÈRE SOCIALE			
ATSEM ppal 1ère cl	assistante enseignant	3	28.75
	assistante enseignant		21
	assistante enseignant		28.75
TOTAL HEURES			**698.58**
ETP			**19.96**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable aux avancements de Madame Audrey LE BERRE au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au 28 février 2020 et de Madame Angélina ROCHARD au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe au 20 novembre 2020 et autorise la modification au tableau des effectifs pour Mme LE BERRE et Madame ROCHARD à compter du 20 novembre 2020.

• Suppression de poste suite à l'avis du Comité Technique Départemental

Au départ de Madame Marylène LE VOGUER, une partie de ses heures a été redistribuée au personnel afin d'augmenter leur durée hebdomadaire de service et une réorganisation a permis la suppression de ce poste. Il était nécessaire de consulter le Comité Technique Paritaire pour valider la procédure. Celui-ci a émis un avis favorable à la réorganisation et à la suppression de poste à l'unanimité des collèges à la fois des élus et des personnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la réorganisation et la suppression de poste.

7. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction du nombre de kilomètres aériens, souterrains et de l'emprise au sol au m², la commune doit prendre une délibération afin de pouvoir émettre un titre à l'encontre de l'opérateur Orange.
Cette procédure est rétroactive et nous pouvons solliciter Orange depuis 2016.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la demande de versement de redevances d'occupation du domaine public à l'opérateur Orange et d'appliquer les formules de calcul.
La demande est faite pour les années 2016 pour un total de 1796.09 €, pour 2017 : 1805.59 €, pour 2018 : 1864.39 €, pour 2019 : 1937.99 € et pour 2020 : 2002.02 €.

8. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Maître LAHALLE, membre de la SELARL LEXCAP, intervenant pour GROUPAMA, assureur de la commune, est désigné en tant qu'avocat de la commune, en charge d'assurer sa défense dans le cadre de la requête déposée au tribunal administratif par les consorts Poussereau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune et désigne Maître LAHALLE, membre de la SELARL LEXCAP, intervenant pour GROUPAMA en charge d'assurer sa défense.

9. INFORMATIONS DIVERSES.

Madame Monique LE VOGUER souhaite savoir si les médecins ont été conviés à la réunion qui s'est tenue avec Monsieur SIMELIERE.
Monsieur le Maire lui répond qu'ils ont été reçus au préalable, de plus Monsieur SIMELIERE préférait une première réunion avec les Maires et que dans un second temps, les médecins seront associés à la réflexion. Il est nécessaire de faire une analyse globale de ce dossier.
Madame Monique LE VOGUER regrette de n'avoir été informée de l'organisation de la Boom pour les enfants de 6 à 12 ans. Madame Patricia MARTIN lui répond qu'effectivement les enfants ont été invités individuellement par le biais des écoles de Lanvollon pour éviter de faire trop de publicité afin de limiter les débordements.
Monsieur Alain SAPIN ajoute que même si l'invitation avait été faite aucun membre de l'opposition ne serait venu aider à l'organisation, puisqu'à la journée citoyenne le nécessaire avait été fait et qu'aucun n'avait participé.
Monsieur Stéphane GOUTIERS fait remarquer que certains enfants des écoles extérieures mais domiciliés sur Lanvollon n'y ont du coup pas été conviés.
Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à l'organisation des plages horaires pour les prochaines élections municipales et qu'un courrier sera adressé dès lundi à Monsieur Jean-Pierre THOMAS, tête de liste, afin de planifier cette journée.

Monsieur Alain SAPIN souhaite rappeler les diverses manifestations programmées :

- Samedi 29 février le Forum citoyen organise un repair café à la Salle Armor Argoat de 9 heures 30 à 11 heures 30.
- Dimanche 1er mars l'Amicale laïque prévoit un vide grenier à la salle polyvalente.
- Les 7 et 8 mars « Effervescence » qui a repris anciennement « le Klub » organise un salon bien-être, ils recherchent d'ailleurs des bénévoles pour l'aide à la mise en place de cette action.
- Une exposition va se tenir dans le parc de la mairie composée de 11 panneaux de 120x80cms, il s'agit de cartes postales de Lanvollon agrandies par la photographe située dans la zone des Fontaines à Lanvollon : Déclic en boîte.
- Une exposition au Moulin de Blanchardeau par Michel PIERRE du 07 au 29 mars.
- Le salon du Livre le 25 avril dont l'invité d'honneur sera Claude Benec'h.

Sans oublier l'Etoile de Tressignaux qui se dispute le 07 mars et dont le départ aura lieu devant la salle polyvalente à 13 heures 20.
Avant de clore la séance, pour le dernier conseil de la mandature, Monsieur le Maire souhaite remercier les agents communaux, les élus, pour leur travail et leur engagement et plus particulièrement les adjoints pour leur implication. Le conseil municipal s'est réuni 43 fois et 477 délibérations ont été prises, c'est le reflet des décisions et du travail accompli.
Monsieur François MORVAN prend également la parole pour signifier que, durant le mandat la minorité a été ignorée, que lui-même n'a été convié que 3 fois aux commissions et que les décisions, il les apprenait par le biais de la presse ou encore dans la rue. Monsieur le Maire lui répond que si Monsieur MORVAN avait eu une conduite différente dès le début du mandat, il aurait été convié à toutes les commissions.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 20 heures 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt le lundi 25 mai, le Conseil Municipal convoqué, à 18 heures, s'est réuni à la Salle Armor Argoat, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire sans public avec retransmission de manière électronique, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire sortant.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - M. Alain SAPIN - Mme Patricia MARTIN
Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Evence LE GOAS
Mme Marie-Françoise LIMPALAER – M. Marc CHAPIN – M. Jacques BROUDER
Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Annie JOUANJAN – M. David RADUFE.
Mme Gwenaëlle BRIGOT – M. Pascal AUBERT – M. Yann DASPREMONT
Mme Florence QUATTRIN - Mme Monique LE VOGUER – M. Jean-Pierre THOMAS
Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Monsieur Yann DASPREMONT, le plus jeune, a été désigné pour remplir ces fonctions.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Arsène Nicolazic, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus, présents installés dans leurs fonctions.

Monsieur Nicolazic rappelle la raison pour laquelle le conseil municipal se tient à la salle Armor-Argoat plutôt qu'à la mairie comme à l'accoutumée. Cette salle en effet, répond aux dispositions à prendre en matière de distanciation sociale dans ce contexte difficile lié à la crise sanitaire. Il tient également à souligner que la municipalité soutient le commerce local et également les entreprises que cette crise met à rude épreuve.

1. ELECTION DU MAIRE

Madame Roselyne Descamps, doyenne des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT) et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré les dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Roselyne Descamps a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Madame Roselyne Descamps interroge l'assemblée afin de savoir si quelqu'un se porte candidat. Monsieur Arsène Nicolazic est candidat.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Messieurs Jean-Pierre Thomas et David Radufe.
Chaque conseiller municipal fait constater qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin d'un modèle uniforme fourni par la mairie. Le conseiller municipal dépose lui-même son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour du scrutin
Nombre de votants : 19
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 10
A l'issue du suffrage Monsieur Arsène NICOLAZIC a été proclamé Maire et immédiatement installé. Madame Roselyne Descamps a remis l'écharpe tricolore à Monsieur Le Maire.

2. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

3. ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).
Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de nom que d'adjoints à désigner.
A l'issue de ce délai, Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée, la liste de Dominique Prigent, composée de Dominique Prigent, de Patricia Martin, d'Alain Sapin, de Véronique Rivoalland et de Marc Chapin. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux des résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste. Il a ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

Résultat du premier tour du scrutin
Nombre de votants : 19
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 10
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Dominique Prigent. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.
Monsieur Dominique Prigent reçoit de Monsieur Le Maire l'écharpe des adjoints.

4. CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur Le Maire donne lecture des 7 points de la charte de l'élu local prévu à l'article
L 1111. Il remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local ainsi qu'une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats de conseillers municipaux.

5. ELECTION DU REPRÉSENTANT DU SIRESCOL

Monsieur Le Maire rappelle en quoi consiste le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective : il regroupe 7 collectivités et distribue les repas de 11 écoles, de la résidence An Héol, du Foyer de vie Henri Terret, des centres aérés de Guingamp et de Lanvollon, environ 1300 repas en période scolaire. Chaque collectivité est représentée par une seule personne, sauf Guingamp qui en a deux par rapport au nombre d'établissements desservis. Monsieur Arsène Nicolazic était le président et le représentant du syndicat, l'adjoint aux finances était son suppléant, il est proposé de reconduire ce binôme.
Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Emet un avis favorable à l'unanimité,
Monsieur Arsène Nicolazic, titulaire et Monsieur Marc Chapin, Adjoint aux finances sera son suppléant.

6. ELECTION DU REPRÉSENTANT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES LOCAUX DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Monsieur Arsène NICOLAZIC présente le Syndicat Intercommunal de Gestion des Locaux de la caserne de Gendarmerie qui est constitué de 10 communes membres et chacune d'entre elle est représentée par un titulaire et un suppléant. Ce syndicat était représenté par l'Adjoint aux travaux et un suppléant. Monsieur Dominique Prigent en était le Président et donc

le titulaire du syndicat et Monsieur Arsène Nicolazic son suppléant.
Monsieur Arsène Nicolazic cède la parole à Monsieur Dominique Prigent afin qu'il explique le bien-fondé de cette entité.
Monsieur Dominique Prigent présente la vocation du syndicat, celui-ci gère les locaux, donc tous les travaux de rénovation, d'agrandissement et d'entretien du bâti. Ces investissements contribuent à garder sur notre territoire la gendarmerie, qui, a de nombreuses reprises, aurait pu être absorbée par une gendarmerie plus importante.
Monsieur Dominique Prigent est candidat à nouveau pour le poste de titulaire et Monsieur Arsène Nicolazic au poste de suppléant.
Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Emet un avis favorable à l'unanimité,
Monsieur Dominique Prigent, titulaire et son suppléant Monsieur Arsène Nicolazic.

7. ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU C.C.A.S

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil d'administration du CCAS doit être constitué de 9 personnes, du Président qui est le Maire de la Commune, de 4 élus et de 4 membres d'associations doivent y être représentées.
Il propose Madame Véronique Rivoalland adjointe aux affaires sociales, Monsieur Jacques Brouder, Madame Marie-Annick Geffroy et Madame Monique Le Voguer.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
Emet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité.
Madame Véronique Rivoalland, Monsieur Jacques Brouder, Madame Marie-Annick Geffroy et Madame Monique Le Voguer sont élus membres du CCAS.

8. INFORMATIONS DIVERSES

Les prochaines convocations au conseil municipal seront dématérialisées, ce n'est qu'à la demande expresse d'un élu qu'elle sera adressée par courrier à son domicile.

Discours d'investiture

Monsieur le Maire souhaite conclure par ces propos :
« Je suis particulièrement touché par les marques de confiance que vous me témoignez. Je consacrerai toute mon énergie aux services des Lanvollonnais comme je l'ai fait lors du précédent mandat.
Je remercie toutes les électrices et électeurs qui ont porté leurs nombreux suffrages sur notre liste. Nous avons mené notre campagne dans un esprit constructif et serein. Les Lanvollonnais ont été sensibles à notre démarche en nous accordant près de 75 % de leurs voix. Au nom de mes colistiers et le mien, je vous renouvelle nos remerciements. Je souhaite que ce nouveau mandat se déroule dans un climat propice à l'échange et dans le respect de la convenance. Représenter notre commune, participer aux instances de décisions, être force de proposition, demandent à chacun d'entre nous d'être impliqué dans ses fonctions d'élu. Je sais pouvoir compter sur votre adhésion et votre disponibilité pour travailler sur les nombreux dossiers que nous aurons à traiter. J'adresse la bienvenue à l'ensemble des conseillers municipaux et souhaite aux nouveaux élus de trouver toute leur place au sein de notre assemblée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40.
sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire sortant.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 JUIN 2020 À 20 H

L'an deux mille vingt le 05 juin, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures, s'est réuni à la Salle Armor Argoat, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire sans public avec retransmission de manière électronique, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - M. Alain SAPIN - Mme Patricia MARTIN
Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Evence LE GOAS
Mme Marie-Françoise LIMPALAER – M. Marc CHAPIN – M. Jacques BROUDER
Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Annie JOUANJAN – M. David RADUFE
Mme Gwenaëlle BRIGOT – M. Pascal AUBERT – M. Yann DASPREMONT
Mme Florence QUATTRIN - Mme Monique LE VOGUER – M. Jean-Pierre THOMAS
Formant la majorité des membres en exercice.
Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Monsieur Le Maire interroge l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du procès-verbal du 25 mai dernier. Aucune observation.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020.

2. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur Le Maire donne lecture de l'article L2122-22 du Code Général

des Collectivités Territoriales :

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au conseil municipal de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences dans le souci de favoriser une bonne administration communale, en fixant les limites et les montants.

Il est proposé de lui déléguer :
- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 40 000€ HT.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- D'accepter les dons et les legs
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux
- De réaliser les lignes de trésorerie
- D'exercer le droit de préemption
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE les délégations proposées à Monsieur Le Maire, pour toute la durée de son mandat, les fonctions énumérées ci-dessus.

3. DÉLÉGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

Monsieur Le Maire donne à nouveau lecture d'un article du C.G.C.T., l'article L2122-18 qui précise que le Maire est seul chargé de l'administration mais peut sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints. Monsieur Le Maire informe l'assemblée des délégations consenties aux adjoints.
Monsieur Dominique PRIGENT : 1er Adjoint est chargé des travaux, de la sécurité du personnel des services techniques et espaces verts et, de l'urbanisme.
Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines, notamment pour :
- Les investissements nouveaux
- La gestion de la voirie publique (travaux, éclairage public)
- L'entretien et la maintenance du patrimoine bâti
- L'entretien des espaces verts
- La sécurité du personnel des services techniques et des espaces verts
- L'assainissement et réseaux eaux pluviales
- La délivrance d'autorisations en matière de droit des sols

Madame Patricia MARTIN : 2ème Adjointe, est chargée de la vie scolaire, de la jeunesse, ainsi que des relations avec les associations.
Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines pour :
- Le fonctionnement de l'école publique et les relations avec les enseignants et les familles
- La restauration scolaire
- L'accueil périscolaire
- Le conseil municipal des enfants
- Les relations avec les associations
- La mise à disposition des locaux communaux aux associations
- Les activités des jeunes en collaboration avec le service jeunesse de Leff Armor Communauté

Monsieur Alain SAPIN : 3ème Adjoint, est chargé du commerce local et du marché hebdomadaire, de la communication et des outils informatiques.
Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines pour :
- L'appui aux commerçants en collaboration étroite avec le service économique de Leff Armor Communauté
- L'organisation du marché hebdomadaire
- Le mobilier urbain
- L'animation culturelle et évènementielle
- Les prix de fleurissement
- La gestion du cimetière et les vacations funéraires
- L'état civil en suppléance du Maire
- Les relations avec les industriels forains
- La gestion du matériel informatique et du développement numérique.

Madame Véronique RIVOALLAND : 4ème Adjointe, est chargée des affaires sociales.
Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines notamment pour :
- Les relations entre la commune et le C.C.A.S.
- La mise en œuvre de la politique sociale (aides, délivrance des colis alimentaires…)
- La gestion des logements du C.C.A.S.
- L'élaboration du bulletin municipal

Monsieur Marc CHAPIN : 5ème Adjoint, est chargé des finances, du patrimoine et est délégué à la population.
Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines notamment pour :
- Les affaires budgétaires et financières
- Sécurité des bâtiments
- La représentation du Maire dans les diverses instances relatives à la sécurité et l'accessibilité des établissements recevant du public
- Les assurances
- Les signatures de mandats et de titres de recette et les coûts des services
- Les relations avec la population
- Les vacations funéraires

Les arrêtés de délégations sont pris en conséquence.

Monsieur Le Maire souhaite préciser qu'il tenait à avoir un adjoint qui soit à l'écoute de la population pour les problèmes du quotidien. Il remercie vivement Monsieur Marc Chapin d'avoir accepté ce rôle.

4. DÉTERMINATION DES INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Monsieur Le Maire rappelle que l'octroi de l'indemnité de fonction à un adjoint est possible dès lors que le Maire lui a donné délégation par arrêté, que ces indemnités sont grandement méritées compte-tenu de l'investissement et du temps dédié à ces fonctions.
Pour notre commune qui compte 1808 habitants les adjoints peuvent prétendre à 19.8% de l'indice 1027 soit une indemnité nette de 666.14€.

Il rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur le taux.
Considérant que le conseil municipal a décidé de se doter de cinq postes d'adjoints.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Emet un avis favorable à l'unanimité à l'octroi des indemnités aux adjoints au taux de 19.8% de l'indice 1027.
Dit que ces indemnités seront applicables à compter de la date de l'élection du Maire et des Adjoints, le 25 mai 2020 et durant toute la durée du mandat.

5. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront chargées au préalable d'étudier les questions soumises au conseil. Il est rappelé qu'aucune décision et aucun acte administratif ne peut émaner d'une commission.

Monsieur le Maire propose d'instaurer les commissions suivantes :

Travaux
Président : Dominique Prigent
Les membres : Arsène Nicolazic, Marc Chapin, Evence Le Goas, Gwenaëlle Brigot, David Radufe, Jean-Pierre Thomas

Environnement
Président : Dominique Prigent
Les membres : Arsène Nicolazic, Marc Chapin, Jacques Brouder, David Radufe, Véronique Rivoalland, Annie Jouanjan, Mariannick Geffroy, Jean-Pierre Thomas

Urbanisme
Président : Arsène Nicolazic
Membres : Dominique Prigent, Marc Chapin, Alain Sapin, Evence Le Goas, Yann Daspremont, Pascal AUBERT, Jean-Pierre Thomas

Finances Impôts
Président : Marc Chapin
Membres : Arsène Nicolazic, Dominique Prigent, Patricia Martin, Jacques Brouder, Evence Le Goas, Jean-Pierre Thomas

Appel d'offres :
Président : Arsène Nicolazic
Titulaires : Dominique Prigent, Marc Chapin, Jean-Pierre Thomas
Suppléants : Jacques Brouder, Evence Le Goas, Pascal Aubert

Affaires sociales
Présidente : Véronique Rivoalland
Membres : Dominique Prigent, Marc Chapin, Mariannick Geffroy, Annie Jouanjan, Marie-Françoise Limpalaër

Patrimoine
Président : Marc Chapin
Membres : Arsène Nicolazic, Véronique Rivoalland, David Radufe, Dominique Prigent, Yann Daspremont, Monique Le Voguer

Affaires scolaires et périscolaires
Présidente : Patricia Martin
Membres : Véronique Rivoalland, Mariannick Geffroy, Florence Quattrin, Yann Daspremont

Jeunesse
Présidente : Patricia Martin
Membres : Florence Quattrin, Véronique Rivoalland, Mariannick Geffroy

Vie associative
Présidente : Patricia Martin
Membres : Alain Sapin, Véronique Rivoalland, Pascal Aubert, Roselyne Descamps

Commerce et marché
Président : Alain Sapin
Membres : Patricia Martin, Gwenaëlle Brigot, Véronique Rivoalland, Pascal Aubert, Alain Jouanjan, Marie-Françoise Limpalaër

Culture
Président : Alain Sapin
Membres : Roselyne Descamps, Mariannick Geffroy, Pascal Aubert, Jean-Pierre Thomas

Développement numérique
Président : Alain Sapin
Membres : Pascal Aubert, Marc Chapin, Jean-Pierre Thomas

Communication
Président : Alain Sapin
Membres : Roselyne Descamps, Yann Daspremont, Pascal Aubert, Jean-Pierre Thomas

Evènementiel
Président : Alain Sapin
Membres : Roselyne Descamps, Yann Daspremont, Pascal Aubert, Véronique Rivoalland

Bulletin municipal
Présidente : Véronique Rivoalland
Membres : Alain Sapin, Patricia Martin, Gwenaëlle Brigot, Florence Quattrin, Annie Jouanjan

Monsieur Le Maire souhaite expliquer la création de la nouvelle commission « Evènementielle » et donne la parole à Monsieur Alain Sapin qui est à l'initiative de celle-ci. Monsieur Alain Sapin explique que ces festivités seront de « Mini » évènements centrés sur le centre-ville afin de dynamiser celui-ci. Le prochain sera sûrement à l'automne, en fonction des possibilités et en raison de la crise sanitaire, il s'agira de projections sur les façades en rythme avec de la musique. Cette commission est ouverte à toutes les bonnes volontés.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
APPROUVE la création de ces commissions.

6. ELECTION DU DÉLÉGUÉ DU SDE ET DE SON SUPPLÉANT

Le Syndicat Départemental d'Energie est une collectivité territoriale, dont l'organe exécutif est composé d'élus issus de désignation par les communes et EPCI. A ce titre il convient de nommer pour ce nouveau mandat de nouveaux délégués.
Titulaire : Arsène Nicolazic
Suppléant : Evence Le Goas
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
APPROUVE la désignation de Monsieur Arsène Nicolazic comme titulaire et son suppléant Monsieur Evence Le Goas.

7. PRIME EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE LIÉ AU COVID19

Les fonctionnaires et agents des collectivités territoriales comme dans le secteur privé peuvent bénéficier d'une prime exceptionnelle COVID19. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite du plafond fixé à 1000 €.
Cette prime est allouée aux agents particulièrement mobilisés, ayant été sujets à un surcroît d'activité, ayant assuré la continuité et l'adaptation du service public ou ayant été amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux.
Plusieurs agents remplissent ces conditions d'obtention : Laurent Julou, Olivier Dallier, Jean-Paul Raulo, Gwenaëlle Perrot, Anne-Claire Keromnès et Pascale Le Goff.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité.
APPROUVE l'octroi d'une prime exceptionnelle d'un montant 1000€ au prorata de la dhs.

8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE

Madame Patricia Martin présente les propositions de subventions pour l'année 2020.

Monsieur Le Maire précise que Monsieur Alain Sapin et Madame Gwenaëlle Brigot sont tous deux présidents d'associations et ne prendront donc pas part au vote de leur propre association à savoir respectivement : Les craquelins et Comara.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
APPROUVE à l'unanimité, Monsieur Alain Sapin et Madame Gwenaëlle Brigot s'abstenant pour leur propre association, les propositions de subventions pour un montant total de 15 882 €, dont 7000 € pour le C.C.A.S sous condition que ces associations ne bénéficient pas d'une subvention communautaire ;

Monsieur Jean-Pierre Thomas demande des précisions quant à la subvention versée à la JSL. Il souhaite connaître le nombre d'adhérents, Madame Patricia Martin précise qu'il y a 78 adhérents lanvollonnais dont 52 qui ont moins de 20 ans. Monsieur Jean-Pierre Thomas souhaiterait que les communes extérieures qui n'ont pas d'école de foot mais qui ont des adhérents dans cette association participent également au fonctionnement. Il pose la question « comment expliquer aux Lanvollonnais que leurs impôts servent à 400 adhérents or que seuls 78 sont Lanvollonnais ? ». Il précise que cette école de foot est néanmoins exceptionnelle et que le nombre d'adhérents est la rançon de la gloire.

Monsieur Le Maire tient à souligner que si cette école est effectivement exceptionnelle et convoitée, c'est grâce à la qualité de ses encadrants et à leur investissement.

Monsieur Dominique Prigent précise que l'entretien des terrains coûte cher et que leur utilisation quotidienne les abîme.

SUBVENTIONS

	Décision 2019	Proposition 2020	Décision 2020
ASSOCIATIONS LOCALES			
Amicale Laïque	475	475	475
A.P.E.L (PdD)	475	475	475
U.S.E.P (association sport Ecole publique)	238	238	238
La Cordée (association sportive Ecole privée)	380	400	400
Tennis Club Lanvollon-Goudelin	1074	984	984
J.S.L	2830	2830	2830
Jeunesse Sapeurs-Pompiers	50	200	200
Bibliothèque pour tous	285	300	300
Club des craquelins	100	100	100
Les Gais Lurons	100	100	100
Korollerien Lannon	300	300	300
Pêche	100	100	100
Chasseurs	100	100	100
Nessie Club	0	50	50
Randonneurs du Leff	0	120	120
SOCIAL			
Restos du Cœur	50	50	50
Secours Populaire Plouha	100	100	100
Secours catholique Plouha	100	100	100
C.C.A.S	7000	7000	7000
ANCIENS COMBATTANTS			
A.N.A.C.R	100	100	100
F.N.A.C.A	100	100	100
U.N.C	100	100	100
VIE COMMERCIALE			
COMARA	750	750	750
ASSOCIATIONS ARTISTIQUES			
Couleurs de Bretagne	790	0	
Plumes d'Armor	500	500	
FORMATION (25 € : apprenti)			
Bâtiments CFA	50	50	50
Chambre de métiers et d'artisanat	100	75	75
MOF	0	20	20
SANTE			
ASEFP	20	20	20
Leucémie espoir	20	20	20
France Adot	20	20	20
SNSM	0	30	30
Protection civile		75	75

Monsieur Jean-Pierre Thomas propose que Leff Armor Communauté reprenne ce club.

Monsieur Le Maire précise que ce serait difficile compte-tenu que d'autres clubs existent sur les 27 communes, mais il est toutefois d'accord pour que les communes qui ont des adhérents participent au fonctionnement. La réflexion a déjà été menée pour partager les coûts mais il n'y a aucune obligation.

Monsieur Jacques Brouder s'étonne de ne pas voir de subvention allouée au Judo-Club, il souhaite savoir si les dirigeants en ont fait la demande. Ma-

dame Patricia Martin lui répond qu'aucune demande n'est parvenue en Mairie.

Monsieur Dominique Prigent précise que le Club de Judo a de nouveaux équipements depuis mars 2019, qu'il a eu un accord entre la commune et le club et que la commune a acheté un tatami.

Monsieur Pascal Aubert prend la parole et annonce qu'il fera certainement une demande de subvention pour deux associations dédiées aux administrés qui aident au développement du numérique.

Monsieur Marc Chapin présente ensuite la participation au fonctionnement de l'école privée du Sacré-Cœur. Il rappelle que cette participation est régie par le contrat d'association pour les classes de primaire et par une convention pour les classes de maternelle.

La participation est calculée en fonction du nombre d'enfants lanvollonnais scolarisés à l'école du Sacré-Cœur soit :

- 16 enfants en maternelle = 14 970.88€
- 38 enfants en primaire = 12 860.72€
- Participation à la piscine = 1 099.72€

Pour un total de 28 931.32€

Ce versement se fera en deux fois comme le prévoit la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
APPROUVE le montant de la participation au fonctionnement de l'école privée du Sacré- Cœur.

9. RÉTROCESSION DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS 5, RUE ST YVES

Monsieur Le Maire explique que l'ancien centre de secours est un bâtiment communal pour lequel une convention avec le SDIS avait été signée ; afin de pouvoir à nouveau disposer de notre bien, il est nécessaire de prendre une délibération pour le libérer de toute contrainte, il s'agit d'une rétrocession à titre gratuit. Pour l'instant, ce bâtiment n'a pas encore de destination, il n'est pas aux normes ERP, on ne peut pour l'instant utiliser l'étage pour des raisons de sécurité, il ne peut en l'état que servir de stockage.

Madame Patricia Martin souhaite savoir si les diagnostics sont prévus avant la rétrocession.
Monsieur Le Maire répond que l'on peut demander au SDIS effectivement de réaliser au moins le diagnostic amiante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
APPROUVE la demande de rétrocession de son bien à titre gratuit, avec la prise en charge par le SDIS du diagnostic amiante.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Sapin sur cet ajout à l'ordre du jour.

Monsieur Alain Sapin explique qu'en raison de la crise sanitaire, les bars et restaurants ont dû fermer, qu'ils ont perdu entre 50 et 60 % de leur chiffre d'affaire et qu'il est indispensable de les aider à rouvrir dans des conditions acceptables. Pour ce faire, il est nécessaire qu'ils puissent s'installer sur le domaine public afin de respecter la distanciation physique. Il faut donc prendre une délibération pour l'occupation temporaire du domaine public. Cette occupation temporaire jusqu'au 30 septembre nécessite une modification de l'état des lieux et il faut également sécuriser les accès. Pour ce faire, des panneaux de signalisation pour alerter sur la modification de l'état des lieux ont été commandés ainsi que des gabions.

Madame Véronique Rivoalland souhaite connaître le coût d'une telle modification.

Monsieur Alain Sapin lui répond que, pour les panneaux signalétiques, le coût serait de 250 € et pour les gabions environ 2000 €. Ces investissements ne seront pas vains, les gabions et les panneaux sont démontables, ils pourraient servir par la suite à sécuriser d'autres accès lors des brocantes etc…

Monsieur Le Maire précise que pour l'instant on ne peut entreprendre de gros travaux, l'Etablissement Public Foncier a été sollicité pour faire une étude pour réaménager le centre-ville. Diverses propositions seront faites et les habitants et commerçants seront consultés. L'EPF prend en charge 30 % du coût de l'étude et nous aidera à la recherche de subventions.

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle sur l'occupation du domaine public par les commerçants jusqu'au 30 septembre pour la somme symbolique de 1€, le commerce « le Bar des Sports » et « l'Amuse-gueule » en ont fait la demande.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
EMET un avis favorable à l'occupation du domaine public jusqu'au 30 septembre du « bar des sports » et de « l'Amuse-gueule » jusqu'au 30 septembre 2020 au tarif de 1 € symbolique.

10. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe que le poste de responsable des services techniques est pourvu. Monsieur Eric Palazzi a été retenu, il a donné son accord et nous avons contacté l'administration qui l'emploie pour connaître son délai de préavis. Nous sommes dans l'attente de réponse mais pouvons supposer qu'il prendra ses fonctions début septembre.

Monsieur Le Maire rappelle également la distribution de masques à la population samedi 06 juin dans cette même salle.

Madame Véronique Rivoalland précise que les personnes empêchées samedi pourront venir à l'accueil de la mairie pour les chercher.

Monsieur Pascal Aubert souhaite profiter de cette occasion pour interroger la population sur les méthodes de communication rapide et efficace en cas d'urgence.
Le prochain conseil municipal se réunira le vendredi 19 juin à 20 heures.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 JUIN 2020 À 20 H

L'an deux mille vingt le dix-neuf juin , le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures, s'est réuni à la Salle Armor Argoat, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire sans public avec retransmission de manière électronique, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - M. Alain SAPIN - Mme Patricia MARTIN
Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Evence LE GOAS
Mme Marie-Françoise LIMPALAER – M. Marc CHAPIN – M. Jacques BROUDER
Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Annie JOUANJAN – M. David RADUFE.
Mme Gwenaëlle BRIGOT – M. Pascal AUBERT – M. Yann DASPREMONT
Mme Florence QUATTRIN -.Mme Monique LE VOGUER – M. Jean-Pierre THOMAS

Formant la majorité des membres en exercice.
Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

---

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2020.

Monsieur Le Maire fait savoir que Monsieur Jean-Pierre Thomas a formulé des observations concernant le procès-verbal du 05 juin 2020. En effet, Monsieur Thomas souhaite préciser sa pensée concernant la JSL. Cette association sportive regroupe l'école de foot et des adhérents adultes. L'école de foot est très prisée par la population des communes extérieures et il serait donc souhaitable que Leff Armor Communauté participe à son financement. Monsieur Jean-Pierre Thomas aimerait que le conseil communautaire réétudie cette possibilité afin de soulager notre commune du coût de l'entretien des infrastructures.
Monsieur Le Maire conforte Monsieur Thomas dans ses propos, il précise qu'il l'a lui-même déjà évoqué avec Monsieur Philippe Le Goux, Président de Leff Armor Communauté, que celui-ci l'a pris en compte. Cette question sera revue dès l'installation du Conseil Communautaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
Approuve le procès-verbal de la séance du 05 juin 2020.

2. FINANCES

Election d'un président en vue du vote des comptes administratifs

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du Maire ou du Président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.
Désigne Monsieur Marc Chapin comme Président de la séance du vote des comptes administratifs du lotissement de l'orée du bois, de Vitrotechnique et du budget principal de la commune.

• Comptes 2019

> Budget Lotissement l'Orée du Bois (Kéruzaré)

- Compte de Gestion
Après s'être fait présenter le budget primitif 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant la régularité des opérations,
Le conseil municipal statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Approuve le compte de gestion à l'unanimité.

- Compte Administratif
Monsieur Le Maire quitte légalement la séance, Monsieur Marc Chapin prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget l'Orée du Bois.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;
Approuve le compte administratif 2019 du budget du lotissement l'Orée du Bois, lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement : dépenses : 64 612.71
Recettes : 325.50
Section d'investissement : aucune dépense ni recette

> Vitrotechnique

- Compte de Gestion
Après s'être fait présenter le budget primitif 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du pas-

sif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant la régularité des opérations,
- Le conseil municipal statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- Approuve le compte de gestion à l'unanimité.

- *Compte administratif*
Monsieur Le Maire quitte légalement la séance, Monsieur Marc Chapin prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget Vitrotechnique.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;
Approuve le compte administratif 2019 du budget Vitrotechnique, lequel peut se résumer ainsi :
Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 0€
Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 7 509.05€

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe Vitrotechnique a été créé en 1989 afin de financer l'extension de la société Vitrotechnique de Bretagne, nécessaire à son développement, et au maintien de l'activité sur Lanvollon, avec la participation du département et de la région.
Une convention de rétrocession du bâtiment a été établie avec la Société.
Un emprunt sur 15 ans avait été réalisé pour financer ce projet.
Depuis 2012 aucune opération n'a été enregistrée. Compte tenu de la situation ce budget n'a plus lieu d'exister, Monsieur Le Maire propose donc de le clôturer et de reverser l'excédent global qui s'élève à 7 509.05€ au budget principal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
Approuve la clôture du budget Vitrotechnique et de reverser l'excédent global de 7 509.05€ au budget principal.

3. BUDGET PRINCIPAL

- Compte de gestion
Après s'être fait présenter le budget primitif 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant la régularité des opérations,
- Déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Approuve le compte de gestion à l'unanimité.

- Compte administratif

Monsieur Le Maire quitte légalement la séance, Monsieur Marc Chapin prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
Approuve le compte administratif 2019 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement : dépenses : 1 245 636.08
Recettes : 1 754 517.17
Section d'investissement :
dépenses : 1 387 516.92
Recettes : 918 614.32
Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019
Statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement à l'unanimité.
Constatant un excédent de fonctionnement de 508 881.09€
Décide d'affecter la somme de 508 881.09€ au compte 1068 (réserves-excédent de fonctionnement capitalisé).

• Approbation des taux d'imposition

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient chaque année de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière « bâti », la taxe foncière « non bâti » et la taxe d'habitation. Il propose de ne pas revaloriser ceux-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Adopte les taux d'imposition 2020 suivants :

	bases prévisionnelles	taux	produit fiscal attendu
taxe d'habitation	1 812 000.00	17.69%	320 543.00
taxes foncières sur le bâti	2 183 000.00	27.87%	608 402.00
taxes foncières sur le non bâti	23 900.00	80.47%	19 232.00
Total			**948 177.00**

• Amortissements 2020

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les comptes de classe 204 ;

imp	Désignation	VALEUR	DUREE	TAUX	MONTANT	ANNEE		RESTE
28041512	effacements	91 981.78	20	5	4 599.09	5	22995	68986
28041581	effacements	75 063.85	20	5	3 753.19	5	18766	56298
28041582	effacements	290 706.93	20	5	14 535.35	5	72677	218030
28041581	effacements	84 391.22	20	5	4 219.56	3	12659	71733
28041581	effacement et éclairage	54 283.05	20	5	2 714.15	3	8142	46141
28041581	effacement et éclairage	27 511.50	20	5	1 375.58	2	2751	24760
28041581	effacements éclairage	90 492.37	20	5	4 524.62	1	4525	85968
		714 430.70			**35 721.54**		**114438**	**343314**

Considérant qu'ainsi, la commune doit procéder à l'amortissement de ces biens ;
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.
Décide d'actualiser les amortissements des investissements réalisés pour l'année 2019.

• Budgets primitifs 2020

Lotissement « L'Orée du Bois »
Monsieur Le Maire rappelle que les travaux de voirie sur le lotissement communal ne seront pas réalisés tant que les constructions ne seront terminées, aussi cette année le budget consiste à l'enregistrement des ventes de lots.
Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 396 347.35€
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 458 757.07€
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;
Approuve le budget primitif 2020 du lotissement l'Orée du Bois

Budget Principal
Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2020, ainsi que les projets d'investissement pour l'année. Ces derniers figureront en annexe du présent procès-verbal.
Section de fonctionnement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 693 948.00 €
Section d'investissement :
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 496 903.21 €
D'un point de vue règlementaire, on ne peut enregistrer la recette de 55 000€ au compte 775 (recette de fonctionnement), elle doit être imputé au 024 (recette d'investissement) compte-tenu que l'encaissement n'a pas encore été réalisé.
Monsieur Jacques Brouder interroge sur les revenus des immeubles, à savoir si l'on connait les charges d'entretien liées à ces bâtiments et sur le nombre de locations communales.
Monsieur le Maire fait savoir la commune ne tient pas de comptabilité analytique, par manque de temps, mais que cela peut se faire.
Monsieur Marc Chapin apportera son analyse à l'avenir.
Monsieur Jean-Pierre Thomas demande si la commune a vocation à être bailleur ? et si cela est rentable ?
Monsieur David Radufe répond que compte tenu que ces loyers sont modérés, pour les ouvriers qui travaillent sur le secteur, il est important de pouvoir se loger à moindre coût.
Monsieur Le Maire confirme que pour les revenus modestes les locations privées sont parfois très élevées.
Monsieur Alain Sapin précise qu'il est toutefois rare que les communes de notre strate aient autant de location que c'est exceptionnel.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 voix contre.
Approuve le budget primitif 2020 du budget principal de la commune.
Monsieur Jean-Pierre Thomas souhaite apporter des explications sur le fait que Madame Monique Le Voguer et lui-même votent contre, ils approuvent les projets mais déplorent que les documents n'aient pas été remis au préalable à l'assemblée.
Monsieur Dominique Prigent lui rappelle qu'il a été convié à la commission finances et que tous les projets ont été expliqués lors de cette réunion.

• Liste des investissements 2020

Monsieur Le Maire présente le tableau des investissements et détaille point par point ces opérations.
Madame Monique Le Voguer souhaite des précisions sur l'opération n°12 Divers bâtiments communaux.
Monsieur Dominique Prigent lui précise qu'une estimation est en cours pour l'aménagement de la salle Armor Argoat, notamment pour des travaux d'isolation extérieure, des sanitaires et une cuisine, il s'agira d'un aménagement succinct avec mise aux normes E.RP..
Monsieur Le Maire rappelle que lorsque l'ancien Foyer-logement sera détruit, les associations auront besoin d'un endroit pour se réunir.

Madame Monique Le Voguer *« Vous avez dit succinct, et vous chiffrez 300 000 € ? »*
Monsieur Le Maire précise que le montant indiqué correspond à cet aménagement de la salle Armor Argoat, mais qu il y a un projet d'acquisition d'un autre bien, sur lequel il faut rester discret car le vendeur n'a pas encore fixé le prix, mais que si cela abouti des commissions se réuniront pour en échanger.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	Crédits nouveaux
1641	Remboursements des emprunts	160 000.00
12	Divers bâtiments communaux	300 000.00
13	Espaces ludiques parcours de santé	15 000.00
16	Mairie	23 700.00
20	Effacement des réseaux	45 364.83
41	Divers travaux	36 016.00
48	Divers travaux de voirie	104 691.80
162	Ecole publique	10 000.00
55	Matériel des services techniques	54 341.83
60	Eclairage public	8 308.45
75	Eglise	15 000.00
81	Centre de secours	50 170.00
88	Réaménagement des services techniques	9 666.51
89	Démolition ancien foyer logement études	10 000.00
90	Aménagement du stade de football	8 000.00
91	Fibre optique	3 797.33
94	Signalisation place parking	40 000.00
95	Colombarium	12 000.00
96	Rue des Fontaines, Ste Anne, E Duval études	20 000.00
101	Aménagt Parking portique rue des Fontaines	10 000.00
102	Illuminations de Noël et matériel festif	4 000.00
103	étude aménagement du centre-ville	30 000.00
104	abris bus	12 000.00
105	serveur pour développement numérique	8 000.00
106	Acquisition terrains	10 000.00
	TOTAL DEPENSES	**1 000 056.75**

4. TARIFS COMMUNAUX

Monsieur Le Maire fait savoir que les tarifs communaux doivent être révisés annuellement et font l'objet d'une délibération. Les tarifs 2019 sont les suivants :
Les loyers de la commune doivent également faire l'objet d'une révision. Cette année, compte tenu de la crise sanitaire qui engendre une crise économique, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter ces tarifs.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
Approuve la reconduction des tarifs 2019 pour 2020.

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Evence Le Goas souhaite relever un problème de circulation, en effet, les camions qui empruntent le haricot pour entrer dans la rue Ste Anne ont des difficultés à manœuvrer, il propose de faire un aménagement sur le bas-côté pour que l'accès soit plus large.
Monsieur Dominique Prigent précise que les travaux ont été réalisés avec l'entreprise Eurovia, que les techniciens sont compétents et ont pris en compte l'emprise des camions.
Monsieur Alain Sapin signale que le panneau lumineux est pour le moment hors service, depuis le coup d'orage. Il sera réparé très prochainement.
Il approuve également les plaquettes éditées par Leff Armor Communauté « Mangeons local » que la période Covid19 a permis de remettre à l'honneur, cette édition est également sur le site de la mairie.
Monsieur Yann Daspremont indique que les zones d'activité de Kercadiou sont allumées jour et nuit et trouve cela anormal. Ces zones dépendent de Leff Armor, l'éclairage est peut-être maintenu car les gens du voyage y stationnent actuellement.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

RECENSEMENT DE TOUS LES TARIFS DE LA COMMUNE 2020

DÉSIGNATION		TARIFS 2019	Tarifs au 1/01/2020	
			PROPOSITION COMMISSION	DÉCISION CONSEIL M.
DROIT DE PLACE				
MARCHE	Mètre linéaire	0.50 €	0.50 €	0.50 €
	Mètre si abonné	0.40 €	0.40 €	0.40 €
HORS MARCHE	Au trimestre	30.00 €	30.00 €	30.00 €
CARAVANES (St Jean)	Semaine	10.00 €	10.00 €	10.00 €
CIRQUE-MARIONNETTES		40.00 €	40.00 €	40.00 €
CIMETIÈRE	pour 30 ans	210.00 €	210.00 €	210.00 €
COLUMBARIUM	pour 15 ans	300.00 €	300.00 €	300.00 €
COLUMBARIUM	pour 30 ans	570.00 €	570.00 €	570.00 €
PRESTATION FUNÉRAIRE	Vacation agent	10.50 €	10.50 €	10.50 €
	Vacation commune	30.00 €	30.00 €	30.00 €
SERVICES TECHNIQUES				
Location du camion à l'heure avec chauffeur		65.00 €	65.00 €	65.00 €
personnel communal	tarif horaire	45.00 €	45.00 €	45.00 €
Fabrication de bateaux mètre linéaire		90 €	90 €	90 €
LOCATION SALLES				
CAUTION	Particulier	500.00 €	500.00 €	500.00 €
	Association hors Lanvollon	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Espace Armor Argoat				
Location journée artisan-commerçant Lanvollon		150.00 €	150.00 €	150.00 €
Location journée artisan-commerçant hors Lanvollon		200.00 €	200.00 €	200.00 €
Associations	Lanvollon		GRATUIT	GRATUIT
	Hors Lanvollon	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Loc. 1 j. ARMOR ARGOAT	Lanvollon	150.00 €	150.00 €	150.00 €
	Extérieurs	230.00 €	230.00 €	230.00 €
Loc. 2 j. ARMOR ARGOAT	Lanvollon	210.00 €	210.00 €	210.00 €
	Extérieurs	360.00 €	360.00 €	360.00 €
Espace Bernard Locca				
Location journée artisan-commerçant Lanvollon		180.00 €	180.00 €	180.00 €
Location journée artisan-commerçant hors Lanvollon		230.00 €	230.00 €	230.00 €
Associations	Lanvollon		GRATUIT	GRATUIT
	Hors Lanvollon	180.00 €	180.00 €	180.00 €
Loc. 1 j. LOCCA	Lanvollon	180.00 €	180.00 €	180.00 €
	Extérieurs	260.00 €	260.00 €	260.00 €
Loc. 2 j. LOCCA	Lanvollon	240.00 €	240.00 €	240.00 €
	Extérieurs	390.00 €	390.00 €	390.00 €
Prêt vaisselle Uniquement Espace Bernard Locca		50.00 €	50.00 €	50.00 €
Casse ou perte de vaisselle (l'unité)		0.50 €	0.50 €	0.50 €
Salle Polyvalente (locations sans chauffage)				
Location aux Associations (hors forum des associations)	Lanvollon	GRATUIT		
	Communauté de Communes Lanvollon-Plouha	160.00 €	160.00 €	160.00 €
	Extérieures à la CC Lanvollon-Plouha	220.00 €	220.00 €	220.00 €
Location aux particuliers	Lanvollon	205.00 €	205.00 €	205.00 €
	Communauté de Communes Lanvollon-Plouha	320.00 €	320.00 €	320.00 €
	Extérieurs	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Location de la scène par services techniques (particuliers et associations) Environ 2 heures		90.00 €	90.00 €	90.00 €
Possibilité de louer toutes les salles à la demie journée (soit 5 heures) : 60 % du tarif sera alors appliqué				

BUDGET

Le compte administratif 2019 a été arrêté à la somme de :
- Pour le fonctionnement à :
  1 245 636,08 € en dépenses et
  1 754 517,17 € en recettes
- Pour l'investissement à :
  1 387 516,92 € en dépenses et
  918 614,32 € en recettes

L'excédent de fonctionnement 2019 de 508 881,09 € est affecté aux recettes d'investissement de l'exercice 2020
Le déficit d'investissement 2019 de 468 902,60 € est affecté aux dépenses d'investissement de l'exercice 2020

Le budget prévisionnel 2020 a été arrêté à la somme de :
- 1 748 948 € en fonctionnement avec un excédent estimé à 436 728,00 €
- 1 496 903 € en investissement à l'équilibre

Répartition des charges de fonctionnement

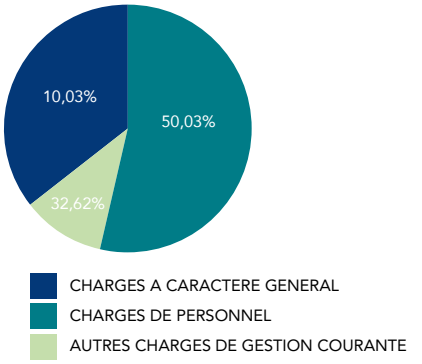

Répartition des recettes de fonctionnement

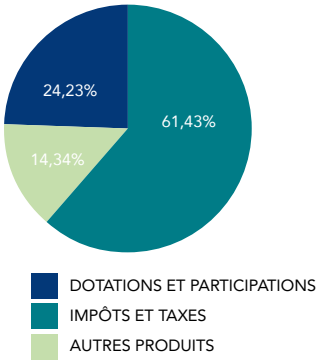

COVID 19

LANVOLLON
EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Pendant le confinement et afin de répondre aux besoins de nos concitoyens, les élus et les agents communaux ont œuvré pour mettre en place les dispositifs préconisés.

1. Mme MARTIN et le personnel de l'école Yves JOUAN se sont mobilisés pour recevoir les enfants des personnels soignants
2. Les résidents de la commune de plus de 80 ans ont été contactés et le numéro de Véronique RIVOALLAND (adjointe aux affaires sociales) leur a été transmis, afin qu'ils puissent bénéficier d'une aide aux courses, au renouvellement de leurs médicaments, ou tout simplement à l'achat de leur pain.
3. Mesdames LIMPALAER et THOMAS ont assuré La distribution des colis alimentaires.
4. Madame JOUANJAN accompagnée de deux adjointes municipales distribue les premiers masques arrivés en mairie aux personnes les plus vulnérables.
5. La municipalité n'hésite pas à modifier la place du martray pour donner la possibilité aux bars et restaurants d'y installer de plus grandes terrasses.
6. Messieurs NICOLAZIC et BROUDER distribuent les masques à la population à la salle Armor-Argoat.

DJ BIRDY À LANVOLLON

Pour la 2ème année consécutive la municipalité organisait une après-midi dédiée aux enfants des écoles de Lanvollon. Sous la responsabilité de P. MARTIN et de quelques élues, le jeune public était accueilli à la salle Armor-Argoat et a pu s'amuser sur le dance-floor. Il a profité de la prestation d'un animateur professionnel.
Des boissons, confiseries, gâteaux étaient offerts par la municipalité.

Ecole Sacré-Cœur

LES ENFANTS DU SACRÉ-CŒUR
SENSIBILISÉS À LA QUALITÉ DE LEUR ENVIRONNEMENT.

Le 13 janvier 2020, les enfants des classes primaires de l'Ecole du Sacré-Cœur étaient dans le parc de la mairie. Un sac à la main, ils étaient à la recherche des déchets laissés par les usagers ou les promeneurs. Cette action était la dernière étape d'un travail sur l'environnement mené par leurs professeurs. Sensibilisés à l'importance d'un environnement sain, ils voulaient offrir leur aide pour maintenir un espace propre. Ils ont rempli de déchets divers une benne que les services techniques avaient mise au milieu du parc. La récolte a été impressionnante et montre à quel point chacun doit être vigilant pour maintenir la qualité et la beauté des lieux. La municipalité les a remerciés en leur offrant une collation à la fin de la matinée.

Ecole Yves Jouan

TF1 À LANVOLLON

La crise du Covid-19 a eu des répercussions inattendues à Lanvollon. Deux journalistes de TF1 sont venues à l'école Yves Jouan pour filmer la reprise des cours pendant le déconfinement.
La mairie avait été avertie la veille. Donc dès 8 heures tout le monde, élus, enseignants, personnel communal de l'école, était sur le pont. A 8 heures 30 deux journalistes commencent à filmer une séquence dans la garderie, puis l'entrée des élèves sur un parcours fléché que les enseignantes avaient dessiné sur le sol. Tout a fonctionné comme prévu. Les parents rassurés ont laissé leurs enfants aller dans les classes. Là aussi un chamboulement puisque les élèves étaient bien séparés de leurs voisins de table et de nouvelles règles de vie scolaire allaient s'appliquer. L'équipe de TF1 a suivi une classe toute la journée, dans la classe, sur la cour de récréation ou à la cantine et ce jusqu'à 16h30.
De toute cette journée, il ne reste sur l'écran que quelques minutes au JT de 20 h, mais la diffusion nationale de ce reportage, dont l'intérêt était de montrer comment la reprise des cours se déclinait à travers l'hexagone, a montré que nous pouvions le faire …. Et avec succès.

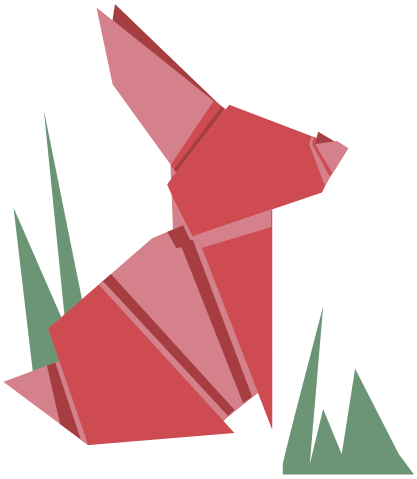

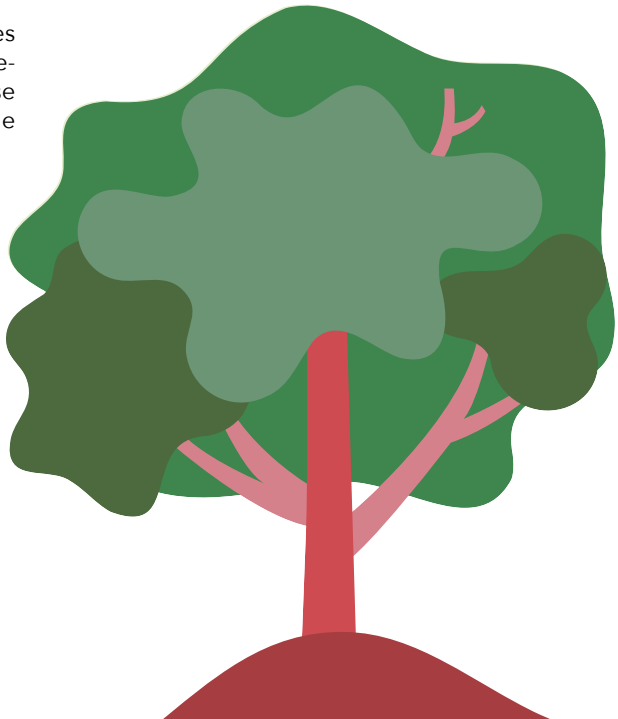

RESIDENCE AN HEOL

Les premières séances des coiffeuses ont eu lieu mardi 16 juin avec Mme Le Brun et jeudi 18 juin avec Mme Gallou à la grande joie des résidentes et résidents qui sont heureux de se voir dans le reflet du miroir.

Lors des fêtes des mères et fêtes des pères le maire et les membres du CCAS ont offert à chaque résidente un petit pot de saintpaulia ou violette du cap, à chaque résident un après rasage ainsi qu'une savonnette.

Lundi 8 juin. Pour le plus grand bonheur des résidents, Ghislaine a organisé **un loto** dans la salle restaurant. Les résidents sont venus nombreux pour cette première animation de groupe et ont été très heureux de se retrouver ensemble.

Travaux de la salle d'animation : les animations sont dans la nouvelle salle d'animation les résidents l'ont investie avec bonheur

TOUS AU BALCON / L'homme orchestre était devant la résidence pour le plus grand plaisir des résidents. L'ambiance était au beau fixe sous un beau soleil d'été. «YVES JACQ»

La mise en service de **SKYPE** fonctionne bien et rencontre un beau succès. Les résidents découvrent cette nouvelle méthode de communication et ils apprécient.

Les dessins réalisés par les enfants de la commune

Tous les résidents remercient Yvon Le Bonniec et le magasin LIDL pour avoir **offert des fleurs**

Quelques résidents passent un petit message à la famille et donnent au passage un conseil **« RESTEZ CHEZ VOUS».**

Pour le 1er mai Mme MARTIN Patricia, conseillère municipale a offert **un brin de muguet** de son jardin à tous les résidents. Merci pour ce geste qui a ravi les résidents.

La séance est animée par PASCALE qui a suivi une formation. **La musicothérapie** consiste à utiliser la musique, c'est-à-dire le rythme, la mélodie et l'harmonie, en tant qu'outil thérapeutique.

Avant le confinement les résidents ont participé au **Mardi-Gras** avec la collaboration du personnel.

L'amicale des pompiers et M. Prodhomme du super U de lanvollon ont offert **deux tablettes** aux résidents d'An Heol

LE FORUM CITOYEN EST TOUJOURS PRESENT

Créée en décembre 2003, l'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor », dont le siège est à Lanvollon, a pour domaine d'actions le territoire de Leff Armor Communauté.

Forte de 65 membres, dont plusieurs élus, elle a pour but « d'apporter sa contribution à la vie du territoire communautaire et au travers de réflexions et de projets d'animation, en lien avec les préoccupations des habitants, elle souhaite favoriser l'expression citoyenne »

Cette déclaration d'intention qui place le citoyen au centre de la réflexion trouve régulièrement tout son sens lors des diverses actions menées par l'association. Parmi celles-ci, deux d'entre elles, car d'actualité, peuvent être mises en lumière.

C'est dans cet esprit que les membres ont souhaité mettre en exergue les producteurs locaux, pour certains en agriculture biologique, qui œuvrent au quotidien pour proposer aux citoyens des produits de qualité près de chez eux.
La réalisation d'un livret présentant 40 producteurs a été réalisé et distribué. Il est le fruit d'un important travail collectif de recensement au cours duquel les membres de l'association, en dehors de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé, ont rencontré des personnes passionnées par leur métier, des producteurs réfléchis et conscients de leur place et de leur apport dans la chaîne alimentaire globale.

C'est toujours dans cet esprit que l'association a décidé de mettre sur pied un « Repair Café » dont le but est de mettre en relation en un lieu des citoyens ayant un appareil en panne avec des « bénévoles spécialistes », capables de leur prodiguer des conseils ou de les aider à réparer. Des séances mensuelles sont prévues. A ce jour, une seule s'est déroulée avant l'épidémie, avec un certain succès à Lanvollon. L'association espère pouvoir renouveler cette prestation prochainement.

De belles idées restent à concrétiser. Les bonnes volontés sont les bienvenues et permettront ainsi d'étoffer les groupes de réflexion et coller au mieux aux statuts « en favorisant l'expression citoyenne »

Alain Collet, président

ASSOCIATION COMARA (ARTISANS COMMERÇANTS ET AGRICULTEURS DE LANVOLLON)

En 2019, l'association COMARA comptait environ 30 adhérents. Lors de l'assemblée générale du 17/02/2020, le bureau a été réélu:
•Présidente: Gwénaëlle BRIGOT (Ti gwen l'épicerie)
•Secrétaire: Anne POIGNARD (côté sud)
•Trésorière: Aurélie GAZAN (coudre et trico'thé)

Cette année, compte tenu de la situation (COVID-19), il a été décidé d'offrir l'adhésion à tous les commerçants et artisans de Lanvollon sans aucune démarche de leur part.

Trois dates avaient été retenues pour nos animations:
- **lundi 13 Avril 2020 = chasse aux œufs**
- **du 29 Mai 2020 au 7 Juin 2020 = dizaine commerciale**
- **mercredi 16 Décembre 2020 = goûter de Noël**

A cause du COVID-19, les 2 premières animations ont dû être annulées. Nous espérons pouvoir vous gâter pour Noël et pourquoi pas ajouter une surprise.
Les commerçants et artisans de Lanvollon ont besoin de vous. **CONSOMMEZ LANVOLLONAIS.**

PLUMES D'ARMOR

En ce qui concerne l'association Plumes d'Armor, nous avons traversé cette période délicate sans grand dommage, en espérant qu'il en ait été de même pour vous.
Bien entendu comme pour tous et toutes, le virus a bousculé les projets et remis en cause leur organisation.
Comme chaque année depuis 2013, le salon du livre Plumes d'Armor était programmé pour le dernier week-end d'avril. Mais… la Covid 19 s'est annoncée et a été suivie du confinement.
Nous avions, dans un premier temps, envisagé son report à l'automne. Mais l'évolution sanitaire est vite apparue trop problématique pour que cette hypothèse devienne réalité.
Les auteurs invités ont fait preuve d'une grande compréhension face à cette situation exceptionnelle et nous ont apporté leur soutien. Nous les en remercions.
Xavier Pierre, président de Plumes d'Armor, et son équipe de bénévoles, remercient également tous les acteurs qui prennent part à la mise en place de l'évènement.

Nous nous retrouverons en avril 2021. Et nous espérons vous voir encore plus nombreux à la rencontre des auteurs que nous avons le plaisir de mener jusqu'à vous. Votre soutien, c'est aussi votre présence.
Dans l'attente de cette rencontre, nous vous souhaitons d'agréables lectures.

Plumes d'Armor Évènements

TENNIS CLUB LANVOLLON GOUDELIN

SUCCÈS DU TOURNOI DE TENNIS DE LANVOLLON DE CET ÉTÉ

T.C
LANVOLLON-GOUDELIN

A l'heure où vous lirez ces quelques lignes, le tournoi de tennis de Lanvollon sera terminé et aura été, encore une fois, un moment fait d'efforts sportifs, de plaisir à jouer et de convivialité.

Cette année, le tournoi était programmé du 15 juillet au 24 juillet et est resté menacé par les restrictions liées au Covid jusqu'au 22 juin, date à laquelle la Fédération Française de Tennis a autorisé la reprise des compétitions. Dès lors, nous avons pu mettre en place avec la Mairie les mesures de sécurité sanitaires requises pour la bonne tenue du tournoi et l'utilisation des installations en sécurité pour tous.

Avec près de 130 inscrits cette année, nous avons fait le plein de compétiteurs de tous âges, les plus jeunes ayant 12 ans, et chacun concourant dans sa catégorie d'âge respective. Nous accueillons également beaucoup de vacanciers, soit de retour dans leur famille pour l'été, soit venus découvrir notre région.
Les derniers jours de compétition ont vu les meilleurs joueurs et joueuses s'affronter et le spectacle a été au rendez-vous, leur niveau de jeu permettant des vitesses d'exécution, des puissance de balles et une précision impressionnante.
Chaque finaliste est doté de prix ou de lots et nous espérons avoir permis à chacun de valider ses progrès et que les plus jeunes aient pu repartir avec plein de bons souvenirs et des espoirs de progrès futurs.

Le bureau du TCLG.

KOROLLERIEN LANNON
ASSOCIATION DE DANSES BRETONNES

La saison 2019/2020 s'est achevée prématurément début mars suite à la pandémie du Covid 19.

Notre fest deiz prévu en avril a dû être annulé et ne pourra pas être reporté cette année. Nous prévoyons d'en faire un en avril 2021.
Pour la même raison, les animations « Lanvollon en danse » prévues en juillet et août n'auront pas lieu non plus.
La reprise des cours devrait se faire le mardi 1er septembre et le mercredi 2 septembre pour les débutants.
Les inscriptions se font sur place, lors des cours, ou au forum des associations de Plouha, le 5 septembre, salle L'HERMINE, où nous serons présents.

Rappel des cours :

- **Mardi, de 20H30 à 22H00 salle Locca**
  cours animé par Gisèle et les musiciens de l'association
- **Mercredi, de 14h30 à 16H00 salle Locca**
  cours animé en alternance par Gisèle et Annick.

Si vous aimez la danse et la musique, n'hésitez pas à nous rejoindre, que vous soyez débutant ou confirmé, intéressé par faire des animations en costume, ou simplement en loisirs.
Notre site internet : korollerien-lannon.simplesite.com

Gisèle LE FLOCH, Présidente

QI GONG LANVOLLON

QI GONG : Art millénaire, le Qi Gong est une gymnastique énergétique chinoise, de santé, de remise en forme et de longévité. Le terme Qi désigne le souffle, l'énergie. Et Gong, la voie, le chemin, la maîtrise, le travail. Qi Gong (prononcer tchi kong) : la maîtrise du souffle, de l'énergie.

Une séance peut comprendre un ensemble de mouvements, de marches, de postures, d'automassages, d'exercices respiratoires, de relaxation et de méditation.
Les mouvements sont lents, exécutés en conscience avec le souffle. La pensée dirige le souffle et l'énergie à l'intérieur du corps vers organes et points d'acupuncture.
Sa pratique apporte assouplissement et tonicité musculaire, fluidité du geste, elle favorise la concentration et la vigilance et une meilleure gestion du stress (surmenage, anxiété, fatigue, insomnie et nervosité).
Cet art de vie et de développement intérieur favorise la maîtrise de soi, une meilleure vitalité et une sensation de bien-être.
L'énergétique chinoise tient compte des saisons et met en avant pour chacune d'elles un couple d'organes et un type d'énergie spécifique. Suivre la danse des saisons et du temps et pratiquer le Qi Gong en suivant l'alternance de ces énergies améliore notre capacité à nous adapter aux changements et à vivre dans l'harmonie, centré entre ciel et terre. Cette pratique se compose de massages, mouvements, postures, marches, sons, respirations spécifiques et méditations.

ANNÉE 2020/2021

Pratique

Salle récréative

Cours hebdomadaires : mardi de 19h15 à 20h45 (salle occupée de 19h à 21h : préparation et rangement)

Stages samedi après-midi
de 14h30 à 18h30 :

- 12 septembre 2020
- 10 octobre 2020
- 9 janvier 2021
- 13 mars 2021
- 12 juin 2021
- 11 septembre 2021
- 2 octobre 2021

QI GONG Lanvollon
Françoise Ottari Ferrandon
Tel : 06 70 52 34 66
Mail : souaze@wanadoo.fr

UTL
UNE SAISON 2019-2020 TRONQUÉE

La pandémie avec ses corollaires a contraint l'UTL, comme les autres associations, à clôturer précocement l'année 2019-2020.

Cependant, nous avons refusé que la distanciation physique imposée par cette catastrophe sanitaire impose une fracture sociale. C'est ainsi que par le biais de la messagerie électronique nous avons maintenu le lien et permis à beaucoup de vivre des activités à distance.

Nous avons proposé une conférence-vidéo, fait vivre ou revivre à travers textes et images les ateliers « histoire locale » ou découvertes, incité à partager des émotions littéraires, encouragé à poursuivre la découverte de l'outil informatique. Quelques superbes photographies ont rappelé aussi les souvenirs des bons moments partagés au cours des divers voyages ou sorties. Nous nous rappelons que l'une des finalités de notre association est l'enrichissement social par la rencontre, l'échange et le partage. Et nous y tenons !

Le Conseil d'Administration prépare activement la saison prochaine et quelques dates peuvent d'ores et déjà être notées :

- **5 septembre forum des associations à Plouha**
- **remise des cartes le 9 septembre à Plouha et le 11 à Lanvollon. Bien entendu des inscriptions pourront se faire après ces dates.**
- **l'Assemblée Générale devrait avoir lieu le 21 septembre**

Notre programme d'année se finalise mais une certaine incertitude plane sur les conférences. En effet à ces occasions nous réunissons 130 à 140 personnes dans l'auditorium de Blanchardeau. Qu'en sera-t-il, à l'automne des normes en vigueur quant à l'accueil du public ?

Soyons raisonnablement optimistes et formulons le vœu d'un retour à une « vie normale » afin d'envisager sereinement une année riche sur le plan culturel et social.

Pratique

Les activités sont proposées de septembre à juin pendant les périodes scolaires.
L'association s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui ont du temps libre aux heures des activités proposées. Les conférences et ateliers sont librement accessibles à tout adhérent à jour de sa cotisation.
Le programme est distribué régulièrement (document trimestriel, programme de quinzaine, courriels aux adhérents, facebook). Il est rappelé par voix de presse et est consultable sur le site web : utl-lp.fr
Une adresse mail permet le contact et l'échange : utl.lanvollon.plouha@orange.fr

CLUB DES CRAQUELINS
DE LANVOLLON

Comme toutes les associations notre club a été contraint de cesser temporairement ses activités en mars dernier, à ce jour nous n'avons toujours pas repris afin de protéger nos adhérent(e)s.

Nous espérons tout de même une reprise d'activité pour les boulistes en septembre, en mettant en place un protocole sanitaire strict : distanciation, ne pas toucher les boules des autres, mise à disposition de gel hydroalcoolique, sous réserve que la mairie nous accorde l'accès au boulodrome.

Cette période folle nous a brutalement privés de notre rendez-vous hebdomadaire du mercredi après-midi. Ce lien que notre club a su créer entre adhérents depuis de nombreuses années est un lien social fort et important.

Afin de protéger nos adhérents, le club a offert un masque de protection fabriqué en France et vendu par Graphywest, une entreprise de Lanvollon.

A ce jour, il est impossible de prévoir une date de reprise pour les activités du Club. Mais quoi qu'il en soit, les membres du conseil d'administration et les adhérents seront bien présents dès que les conditions sanitaires permettront de reprendre sans risque de contagion.

AUGE CIRCULAIRE DE GUERMORVAN

Auge circulaire de Guermorvan « vasque monolithe de Guermorvan ». Cette photo a été prise au début du XXe siècle dans le parc du manoir de Guermorvan « XVIIe siècle » à Louargat. Cette magnifique vasque servait de fontaine et d'abreuvoir pour les grands chevaux. Elle fait partie des vasques très rares à 4 piliers de Bretagne.

MANOIR DES DAVAUGOUR

Manoir des Davaugour du XVe siècle à Lanvollon. On peut voir la magnifique entrée « arche double » qui existait encore au début du XXe siècle et l'imposant mur de protection du manoir. Cette magnifique photo « période 1904-1910 » a été prise par le photographe professionnel et éditeur de cartes postales Jean-Baptiste BARAT « 1855-1931 ». Il a été photographe durant 50 ans à Saint-Quay-Portrieux. Il a utilisé un appareil photo Mackenstein pour cette photo.

LE CALVAIRE SAINTE ANNE

Lanvollon vient du breton « lann » (ermitage) et de saint Vollon (VIIe siècle) d'origine irlandaise. Un monastère subsista jusqu'aux invasions normandes du Xe. La légende veut aussi que saint Thuriau soit né au village de Cagalen « la venelle Cagalen». En 1034, la terre et la seigneurie de Lanvollon dépendent du comté de Guingamp. En 1422 la seigneurie de Lanvollon passe des barons d'Avaugour au comte de Richemont. En 1482, François II, duc de Bretagne, crée un siège de lieutenance ducale à Lanvollon, dont la juridiction s'étend sur le comté du Goëllo. Cette lieutenance devient juridiction royale « Lanvollon, ville royale » lors de la réunion de la Bretagne à la France en 1532. Lanvollon perd son titre en 1565 au profit de Saint-Brieuc. Le calvaire Sainte-Anne date du XV-XVIe siècle. La vasque de Guermorvan date du XVIIe siècle.

N°60 Le calvaire sainte Anne et le lilas
N°60.2 Une magnifique croix du cimetière
N°60.3 Convergence vers la roue en pierre du pressoir

Marque du Domaine Public Lanvollon porte du manoir des d'Avaugour Carte postale : Numéro d'inventaire : 2018.0000.254 Création Barat Jean-Baptiste (1855 - 1931) (Photographe) ; Lanvollon. Exécution Editions J.B. Barat (Editeur) ; Saint-Quay-Portrieux. Matière(s) et technique(s) Papier cartonné (Procédé photomécanique) Dimensions hauteur 13,6 cm, largeur 8,4 cm Inscriptions 311. Lanvollon (C.-du-N.) - Porte du Manoir des d'Avaugour (XVe siècle) texte manuscrit Verso Doc. Banéat

La Galerie du Moulin de Blanchardeau,

AUTOMNE 2020

EXPOSITIONS
DE FÉVRIER À JUIN 2020

Paul Dirmeikis
Michel Pierre
Jean-Yves Gagey
Chantal Kerambrun
Stéphane Le Moël

Historique : Le Moulin de Blanchardeau fut acheté par la communauté de commune « Lanvollon Plouha » en 2001. Cet ancien moulin situé sur la rivière dénommée le « Leff » devient ainsi le centre administratif de la communauté de commune et est géographiquement situé sur le territoire de Lanvollon, juste un peu à l'écart, mais somptueusement entouré par les champs et les bois...

Lors de sa réhabilitation, les élus de l'époque ont souhaité y créer des lieux spécifiquement dédiés à la création avec d'une part une galerie d'exposition et une salle « Arts Plastiques », et d'autre part des locaux dédiés à la musique avec des studios de répétitions et d'apprentissages, ainsi qu'un auditorium multifonctionnel.

Depuis 2004 les expositions se succèdent au gré du vent nous faisant découvrir les talents cachés, les talents d'ailleurs, les talents divers, les talents en noirs et blancs, les talents novateurs. ….et la vie de la galerie avec des périodes dynamiques et surchauffées mais aussi des périodes creuses et la galerie vide et fermée.

En 2017 la réunification entre les communautés de communes Lanvollon-Plouha et Leff Communautés constituant « Leff Armor communauté » nous ouvre un nouvel espace de réflexions, de nouveaux budgets et de nouvelles organisations. En effet sous l'égide dorénavant du pôle culturel du « Petit écho de la mode » de Chatelaudren, nous avons défini les cadres dans lesquels devait évoluer la Galerie de Blanchardeau pour en faire un lieu de rencontre entre les talents émergeant du territoire, et même du territoire expansif dans le futur, mais aussi mettre en exergue et favoriser l'histoire et le patrimoine de notre territoire élargissant ainsi l'attraction des visiteurs, des passants, des passionnés, des historiens ou des architectes...etc...
En 2020 la « pandémie covid » ferme en mars la galerie sur l'exposition photographique de Michel Pierre « Les Pierres sacrées de Leff Armor » un remarquable travail de recensement des œuvres de pierres, des dolmens aux jardins d'art bruts, à travers l'œil de poète et d'artiste de Michel Pierre. L'exposition est toujours en place, nous espérons la rouvrir début octobre.
En novembre sont programmées les œuvres photographiques de Thierry Raffin dont les photos expriment sa philosophie de vie entre le noir et le blanc, enfin en décembre une peintre du Morbihan Anne Marie Cado qui nous propose un travail à la fois poétique et historique avec ces portraits bretons d'antan à maintenant. Nous avions prévu en avril une exposition de Jean-ves Gagey qui nous avait préparé une série d'œuvres en acrylique et aquarelles sur l'eau et les moulins. En mai Chantal Kerambrun céramiste de Plougrescant proposait une série intitulée « Bestiaire », des animaux fantastiques issus des légendes d'ici ou d'ailleurs...

Et pour conclure je souhaiterai répondre à la question : pourquoi et comment exposer à la galerie de Blanchardeau ?
Depuis quelques années il y a un véritablement engouement pour peindre, aquareller, céramiquer, etc.... bref apprendre et faire.
Pour exposer à Blanchardeau il faut du travail, beaucoup de travail, et du talent, c'est-à-dire cette capacité à imaginer ce qui n'existe pas encore, à raconter une histoire, enfin c'est devenir complice avec les gestionnaires de la galerie et l'actuelle commissaire des expositions qui doit soumettre le projet à la commission culture de « Leff Armor communautés ». En sachant que l'exposition rentre dans un programme annuel d'une dizaine d'expositions et doit correspondre aux critères définis ci-dessus où l'importance est laissée à la création, à l'histoire, au patrimoine mais également aux connaissances ou découvertes qu'elle peut apporter aux visiteurs.

Un exemple pour 2021 : un photographe animalier fait une demande et après quelques rendez-vous de travail, il me propose de faire une exposition sur les fleurs médicinales, condimentaires, et potagères du territoire, avec un index des fleurs dangereuses comme le datura qui est présent à Lanvollon. Le titre sera « Botanica » une excellente exposition pour le moulin où s'entremêlent l'utilité, la beauté du regard, l'évolution écologique, et la reconnaissance botanique et nourricière des plantes.

INFORMATION DE LA MAIRIE

RECENSEMENT

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser en mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est obligatoire. Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Quelques petits rappels...

PRÉVENTION CONTRE LES NUISANCES SONORES

Depuis l'apparition du décret du 5 mai 1988 relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage, vous n'avez pas le droit d'importuner vos voisins pas plus le jour que la nuit.
Pour les Côtes d'Armor, l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 fixe les horaires.

Article 4 : bricolage et jardinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Il est à déplorer de trop nombreux dépôts sauvages le long des routes ou à l'entrée des champs. Les déchetteries sont situées à Pommerit-Le-Vicomte et à Plouha, pour le recyclage.

Article 5 : animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

DIVAGATION DES ANIMAUX

Il est également rappelé que la responsabilité civile des propriétaires peut être mise en cause à la suite d'accidents provoqués par leurs animaux.
Information complémentaire :
La commune est conventionnée auprès de Chenil Service. Aussi il serait regrettable que les particuliers soient amenés à supporter des frais de récupération de leur animal (qui peuvent être majorés des frais de soins, de vaccins etc...) en cas de divagation.

RÉOUVERTURE DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE LANVOLLON

Depuis la fin de la période de confinement, la Maison de Services Au Public (MSAP) de Lanvollon a rouvert ses portes aux habitants. Elle accompagne les usagers dans leurs démarches de la vie courante : Caisse d'Allocations Familiales, maladie, retraite, Mutualité Sociale Agricole, La Poste …

En proposant ces services à la population, La Poste contribue au maintien du lien social et à la réduction de la fracture numérique par la mise à disposition gratuite d'équipements connectés en libre-service : ordinateur, tablette, scanner, imprimante …

Depuis le 2 juillet 2020, La Poste et Familles Rurales ont réactivé les permanences à la MSAP de Lanvollon : un médiateur numérique vous accueille tous les jeudis de 13 h 45 à 16 h 45.

Ces accompagnements se font dans le respect des consignes sanitaires en vigueur dans le bureau de poste : gel hydro-alcoolique à l'entrée, port du masque obligatoire, stylo personnel, respect de la distanciation sociale d'un mètre, accompagnement personnalisé dans un bureau de confidentialité équipé de plexiglas …

PORT DU MASQUE

Par arrêté préfectoral du 20 août 2020, à compter du vendredi 21 août 2020 et pour un mois renouvelable le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de la commune de Lanvollon par arrêté préfectoral.
Tout contrevenant s'expose à une amende de 135 Euros.
L'obligation du port du masque est pour toute personne de onze ans ou plus (de jour comme de nuit).

MASQUES

Lanvollon n'échappe pas aux incivilités constatées dans les grandes villes, nos employés communaux trouvent régulièrement des masques jetés sur la voie publique.

Que faire contre ceux qui, en sortant d'un magasin ou avant de prendre leur voiture, jettent leur masque au sol ? Faut-il faire de la pédagogie en rappelant qu'il est interdit de le jeter sur le sol, et qu'il y a de nombreuses poubelles reparties sur la commune ? La sanction qui verbalise chaque personne prise sur entrain de jeter des déchets sur la voie publique sera bientôt passible d'une amende de 135 €.

S'agit-il d'incivilités ?

La réponse est clairement oui. Certains pourront nous répondre que le masque est tombé d'une poche, peut-être, mais pas tous, pour la plupart il s'agit bien d'un acte délibéré.

Alors que doit-on en faire ?

Jetons nos masques, gants, mouchoirs et lingettes à usage unique **dans les poubelles de rue, ou chez nous, dans la poubelle grise des ordures ménagères.**

Pour les personnes malades, ayant des symptômes : les masques, gants, mouchoirs et lingettes à usage unique doivent être jetés dans un sac plastique spécialement dédié, opaque, et fermé. Lorsque celui-ci est plein, il doit être placé dans un deuxième sac répondant aux mêmes caractéristiques, fermé et stocké au domicile durant 24 heures, puis jeté dans la poubelle grise des ordures ménagères.

ETAT-CIVIL

DECEMBRE 2019
JANVIER FEVRIER MARS AVRIL
MAI JUIN JUILLET AOUT 2020

NAISSANCE

- **LE GONIDEC Juliette Cahuana,** 1 bis rue du Moulin, le 6 décembre 2019
- **GAMEIRO Mahé,** 26 bis rue de la Gare, le 6 avril 2020
- **PAREZYS Siane,** 4 rue de la Boissière, le 28 mai 2020
- **BOIZARD Théa,** 9 rue Jean Bivic, le 7 juin 2020
- **PIERRES Abel,** 2 rue du Petit Bois, le 30 juin 2020
- **LE BAIL Eyden Maxime,** 32 rue Saint-Yves, le 9 juillet 2020
- **LUCO Thomas Rémi,** 19 rue de l'Armor, le 10 juillet 2020

BAPTÊME CML

- **Quentin RONDINEAU,** 11 rue Jean Gonidec, le 15 août 2020

MARIAGE

- **MARTINEAU Luc Bruno et CAMPION Christelle,** 10 Poulouat, le 25 juillet 2020
- **JOLIBOIS Mickaël Daniel Emmanuel et AVABY Graziella Priska,** 5 rue Georges Le Bonniec, le 8 août 2020

DÉCÈS

2019

- **JOSSE Irène,** 99 ans, veuve de Emmanuel CARUEL, 16 rue Saint-Yves, le 20 décembre
- **BASSET Marie Yveline,** 70 ans, veuve de Bernard Gabriel Charles DEVIC, 16 rue Saint-Yves, le 20 décembre
- **SÉRANDOUR Cécile,** 95 ans, veuve de Alfred Francis Marie PIOGER, 16 rue Saint-Yves, le 23 décembre

2020

- **MAZÉ Amélina,** 93 ans, veuve de René Louis François RIOU, 16 rue Saint-Yves, le 4 janvier
- **CORBEL Jérémy,** 33 ans, célibataire, 4 rue Fardel, le 4 janvier
- **LE PINVIDIC Jeanne,** 88 ans, veuve de Alexis François Marie LE MEUR, 16 rue Saint-Yves, le 11 janvier
- **JOUCAN Daniel Georges Raymond,** 70 ans, veuf de Marie Françoise LE ROY, 2 rue Jean Gonidec, le 17 janvier
- **HÉRISSON Joseph Marcel,** 86 ans, veuf de Jeannine Marie Yvette GUéVELOU, 18 rue du Leff, le 22 janvier
- **QUINGNON Roger Emilien José,** 85 ans, 15 bis rue Sainte-Anne, le 4 mars
- **HAVARD René Emilien François,** 81 ans, époux de Annick SIMON, 29 rue Fardel, le 26 mars
- **LE BLOCH Julien Nicolas David,** 34 ans, célibataire, 5 rue Joseph Darsel, le 11 avril
- **CAMUS Josiane Marcelle,** 80 ans, 9 rue de Liors Vraz, le 31 mars
- **JÉGOU Madeleine Marie Angèle Jacqueline,** 91 ans, veuve de Georges Francis René Marie HINGANT, 16 rue Saint-Yves, le 26 avril
- **BOZONET Paul René,** 93 ans, époux de Jeannine France Josette FLOQUET, 16 rue Saint-Yves, le 22 avril
- **GIBAUD Emmanuel Marie,** 44 ans, célibataire, 8 rue Saint-Vincent, le 10 mai
- **HAMON Jérôme François,** 50 ans, époux de Sandrine Hélène Georgette CHARLIN, 22 rue de la Gare, le 9 juin
- **LE VOGUER Pierre Emile Marie,** 90 ans, époux de Claire Marie Thérèse HERVÉ, Lieu dit Le Veuzit, le 27 juin
- **MERCIER Carole Gabrielle Monique,** 46 ans, célibataire, 6 rue Henri Bouret, le 24 juin
- **BOULLIOU Yves Marie,** 84 ans, époux de Jeannine LE COZ, 1 route de Picardie, le 28 juin
- **HENRY Michel,** 77 ans, 4 place du Général de Gaulle, le 17 juillet
- **LE MEUR Annic Denise Marie,** 93 ans, veuve de Jacques François FARGES, 16 rue Saint-Yves, le 21 juillet
- **PAPILLAUD Roger Louis Marcel,** 81 ans, 16 rue Saint-Yves, le 27 juillet
- **GOULIER Jean-Pierre,** 91 ans, époux de Monique Marcelle DEDIEU,16 rue Saint-Yves, le 2 août
- **BOULLIOU Anne Yvonne Françoise,** 95 ans, veuve de Louis Marie LE FEVRE, 16 rue Saint-Yves, le 3 août
- **ILLIEN Marie-Claire,** 82 ans, épouse de Pierre François LE CLECH, 26 rue du Viaduc, le 4 août
- **LE VOGUER Daniel,** 73 ans, époux de Monique Marie Josèphe CONAN, 8 rue de la Gare, le 10 août
- **MORVAN Emilienne,** 95 ans, veuve de Yves HENRY, 1 rue Joseph Darsel, le 15 août

JE SOUTIENS MES COMMERÇANTS

ACHAT LOCAL C'EST L'IDEAL

#ACHETONSALANVOLLON

comara
Association des Commerçants, Artisans et Agriculteurs de Lanvollon

VILLE DE LANVOLLON